

LA SEMAINE AFRICAINNE



lasemaineafricaine.info

N° 4330 du Vendredi 17 Avril 2026 - 75^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr Secus aut

EXPLOITATION MINIERE

Un nouveau code minier pour accélérer l'industrialisation

(P.3)

SANTE

Attention à la rage

Un spécialiste de la question, Franck Duran Matembili, nous a éclairé sur cette maladie.

(P.13)

INDUSTRIES EXTRACTIVES

La validation du Congo à la norme ITIE prévue en 2027

(P.13)

MEMOIRE

Naissance au ciel de Mgr Ernest Kombo: 18 ans déjà!

(P.9)



CANAL+ ROYAL!

AVEC L'APP CANAL+,
LE VRAI ROI C'EST VOUS !



DU 13 AU 30 AVRIL
TOUTES LES CHAINES
OFFERTES
+ DSTV ENGLISH PLUS

POUR TOUTES LES ABONNEES ACTIVES
& SEULEMENT SUR L'APP CANAL+



SCANNEZ LE QR CODE POUR
TELECHARGER L'APPLICATION
ACTIVEZ GRATUITEMENT VOTRE COMPTE
POUR DAVANT VOTRE ABONNEMENT SUR TOUT VOS ECRANS

92 92
CANAL+ CONGO

EDITORIAL

Nouveau mandat

ANNONCES

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES AU CONGO
(PRODIVAC)
UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS-INDIVIDUELS)

AMI N° SC 65-PPM/MAEP/UCP-PRODIVAC 2026

Secteur: **Agriculture**

Référence de l'accord de financement: **Prêt FAD 2000200004602**

N° d'identification du Projet: **P-CG-A0-002**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC»**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de service de: **«Consultant International – Expert en Infrastructures»**.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent: (i) Assurer la planification, le suivi et le contrôle technique des infrastructures agricoles réalisées dans le cadre du projet; (ii) Superviser l'élaboration et la validation des cahiers des charges et spécifications techniques, en garantissant leur conformité aux normes nationales et internationales; (iii) Participer à l'analyse des rapports d'études diverses; (iv) Suivre l'exécution des contrats des prestataires (entreprises de travaux, cabinets de contrôle, fournisseurs d'équipements) et veiller à la qualité des livrables; (v) Effectuer des missions régulières de terrain pour contrôler l'avancement des travaux, vérifier la conformité des réalisations et identifier les éventuels écarts; (vi) Participer à la préparation des rapports techniques périodiques (trimestriels, semestriels et annuels) qui seront transmis à la Banque et aux parties prenantes; (vii) Contribuer à l'élaboration des Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA); (viii) Appuyer le renforcement des capacités des acteurs clés (CEP, entreprises, bénéficiaires) sur les bonnes pratiques en matière de conception, gestion et maintenance des infrastructures; (ix) Participer aux missions de supervision et d'appui technique conduites par la Banque et les partenaires; (x) Coordonner la réception provisoire et définitive des ouvrages et équipements, en veillant au respect des normes techniques et contractuelles; (xi) Assurer la capitalisation des expériences et bonnes pratiques en matière de conception, réalisation et gestion des infrastructures, afin de contribuer à la durabilité du projet; (xii) Accomplir toute autre tâche confiée par le Coordonnateur du projet ou le ministère de tutelle; (xiii) Accomplir toute autre tâche confiée par le Coordonnateur du projet ou le ministère de tutelle. La durée de la mission est de douze (12) mois renouvelable, après évaluation de la performance jugée acceptable. Elle se déroulera à Brazzaville, avec possibilité de déplacement dans la zone d'intervention du projet (départements du Pool, de la Bouenza, des

Plateaux, ainsi que dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire).

2. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations: (i) lettre de motivation ne dépassant pas deux pages, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae à jour (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations et/ou missions similaires et (iii) les copies de diplômes pertinents, références et coordonnées des clients et toute autre information pertinentes.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre des **Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015**, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1, heure de Brazzaville).

5. Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le vendredi 01 mai 2026 à 15 h 00 (TU+1, heure de Brazzaville) et porter expressément la mention suivante: **«AMI N° SC 65/PPM/MAEP/UCP-PRODIVAC-2026: Consultant International – Expert en Infrastructures»**

Unité de Coordination du Projet- PRODIVAC

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du projet

Arrondissement 2 Bacongo, Villa Maison Blanche, derrière l'Ambassade des USA

Téléphone: (+242) 06 878 72 45/06 644 75 07

Adresse électronique: prodivacongo@gmail.com; avec copie à estelle.bouss@yahoo.fr et gregorynga@yahoo.fr

6. Les manifestations d'intérêts seront évaluées sur la base des critères et sous critères ci-dessous:

1. Qualification générale (formation et expérience générale): 25 points.

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 minimum en génie civil, génie rural, ingénierie des infrastructures, architecture ou toute autre discipline connexe, assorti idéalement d'une formation complémentaire en gestion de projets: 10 points

- Bac+5 = 7,5 points

- Au-delà de Bac+5: 1.25 points par année d'études additionnelle, dans la limite des 5 points restants;

- Inférieur à Bac+5 = 0 point

- Expérience avérée dans la conception, la supervision et le suivi de projets d'infrastructures ou équivalent: 15 points

- disposer de 10 ans d'expérience = 10 points;

- au-delà, 1 point sera ajouté par année supplémentaire jusqu'à atteindre les 5 points restants;

- moins de 10 ans = 0 point.

2. Expériences spécifiques relatives aux prestations à réaliser: 70 points.

- Expérience avérée en matière de conception, contrôle et supervision de grands projets agricoles et/ou de développement rural (bâtiments, ouvrages hydrauliques, équipements agricoles, etc.): **25 points**

- 4 missions attestées = 20 points

- Au-delà, 1 point sera ajouté par mission supplémentaire avec un maximum de 5 points

- 3 missions attestées = 10 points

- Moins de 3 missions = 0 point

- Expérience avérée en élaboration de cahiers des charges, spécifications techniques, études de faisabilité et supervision de travaux: **15 points**

- 2 missions attestées = 10 points

- Au-delà, 2,5 points seront ajoutés par mission supplémentaire avec un maximum de 5 points

- Moins de 2 missions = 0 point

- Expérience attestant de bonnes connaissances des politiques et procédures des principaux bailleurs de fonds (BAD, BM, AFD, UE, etc.) en matière de développement du secteur privé et de financement: **30 points**

- 2 missions réalisées = 20 points;

- Au-delà, 2,5 points sera ajouté par mission supplémentaire jusqu'à atteindre les 10 points restants.

3. Connaissance de la région et des outils: 5 points

- Avoir une bonne connaissance du contexte du pays (avoir travaillé au Congo ou dans la zone d'Afrique Centrale): 2,5 points;

- Maîtriser parfaitement les outils/logiciels informatiques (Word, Excel, Powerpoint): 2,5 points.

La note minimale requise pour être éligible est de 75 points sur 100. Le candidat de premier rang sera invité à négocier un contrat.

Fait à Brazzaville le, 10 avril 2026

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Marcel Dieudonné NZEMBA

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
 DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
 DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
 DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
 BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE
N° 03/2026/MFBPP/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR
CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITION	RÉFÉRENCES CADASTRALES			QUARTIERS	Arr./DPT	REQUERANTS	
1	31479 du 15/07/2024	Plle(s) 12	Bloc 100	Section BT	Superficie 500,00 m²	Tchimbamba Zone Mbanda (File Tchimbouanda)	Arr 01	MAMBOU Angelique
2	32165 du 17/10/2025	Plle(s) 04	Bloc 13	Section BT	Superficie 371,25 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	BIBISSY Merveille Claude De Saint Martin
3	31912 du 07/05/2025	Plle(s) 02	Bloc 75 bis	Section BF	Superficie 410,90 m²	MPAKA	Arr 6	Enfants MOUHEHAUT: kiese Christian Ideal, KIMINOUE Gloire Euldace, NOUNGA Christian Honneur
4	31349 du 29/04/2024	Plle(s) 03 et 08	Bloc 95	Section BX	Superficie 1000,00 m²	Diéno (File Tchinnanga-Nanga)	Arr 06	LOUSSAKOU FICKAT Elphys Gervany
5	32171 du 27/10/2025	Plle(s) 08	Bloc 70	Section BM	Superficie 180,00 m²	NGOYO (File NGAND-NGOYO)	Arr 06	MOUKILA Aimarsie Charlene Philo Katia, TRAORE Sarah et MOUNGALLA Yohann
6	31198 du 26/01/2024	Plle(s) 01	Bloc 20	Section N	Superficie 500,00 m²	MPAKA 120	Arr 06	KIBANGOU Albane Regina Dominique
7	31987 du 02/07/2025	Plle (s) 06	Bloc 67	Section BL	Superficie 700,00 m²	NGOYO (File Tchisselo)	Arr 06	OPAKA Vinny Franckel
8	26714 du 27/01/2017	Plle(s) 01	Bloc 83	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	Mme CASTANOU née BANDZOUZI
9	32184 du 06/11/2025	Plle(s) 07 et 09	Bloc 152	Section L	Superficie 859,47 m²	LA BASE	Arr 01	LOUBOTO Jean Bosco
10	30603 du 17/02/2023	Plle(s) 02	Bloc 85	Section BS	Superficie 596,49 m²	Tchimbamba aviation (File Tchimbambouka)	Arr 01	NZO Ravel César Ameth
11	28961 du 10/03/2020	Plle(s) 03	Bloc 01	Section BS	Superficie 461,08 m²	Tchimbamba aviation	Arr 01	MONGO NGOMBE Régis Roland
12	31901 du 13/11/2025	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1500,00 m²	Pointe-Indienne (File Tchinnima)	zone rural	NGASSAKY OBANDZA Aimard Romaric
13	31916 du 12/05/2025	Plle(s) 314 bis	Bloc /	Section M	Superficie 229,12 m²	KM4 Pemba	Arr 01	NGOMA Domarique Surprise
14	32039 du 04/08/2025	Plle(s) 04	Bloc 179	Section BL	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	BADIA BOUNGOU Carmen Rostand
15	31985 du 02/07/2025	Plle(s) 10	Bloc 58	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO (File Mbalo Mbandji)	Arr 06	MATSONGUI Pascal Cyprien
16	32219 du 19/12/2025	Plle(s) 03	Bloc 139	Section BP	Superficie 659,78 m²	WARF	Arr 01	BAYDOUN Ibrahim
17	32129 du 16/09/2025	Plle(s) 08	Bloc 53	Section BN	Superficie 454,00 m²	NGOYO (FILLE TCHITOUTA)	Arr 06	MBENZA KIBINDA SOUNGUIMINA Aymard
18	32068 du 14/08/2025	Plle(s) 01	Bloc 83	Section J	Superficie 281,42 m²	MPITA	Arr 01	MBON Ghislain Silvere
19	32013 du 16/07/2025	Plle(s) 07, 09 et 10	Bloc 113	Section BN	Superficie 1300,00 m²	NGOYO (File Tchissetchi)	Arr 06	KOUBAKA Akhen Aldrich
20	31734 du 30/12/2024	Plle(s) 01	Bloc 11	Section BNB	Superficie 559,60 m²	NGOYO (File Tchissetchi)	Arr 06	BIDOUNGA Carole Mireille
21	31606 du 24/09/2024	Plle(s) 16	Bloc 19	Section J	Superficie 200,00 m²	KM4	Arr 01	ELIKIA Odette
22	31846 du 24/03/2025	Plle(s) 01	Bloc 36	Section NI	Superficie 500,00 m²	Djeno	Arr 06	KIVOUVOU MBOKO Eric Jeanine
23	30613 du 23/02/2025	Plle(s) / 06	Bloc 112	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Tchitouta)	Arr 06	DOMBO Keyna imani
24	31741 du 09/01/2025	Plle(s) 03 bis	Bloc 81 ter	Section BL	Superficie 304,15 m²	NGOYO (File Tchizenzi)	Arr 06	EHOUNDA Béatrina vAnessa
25	25125 du 08/06/2015	Plle(s) 11	Bloc 104	Section NI	Superficie 500,00 m²	DJENO	Arr 06	N'GAFOULA Jean-Baptiste
26	32131 du 23/10/2025	Plle(s) 12	Bloc 89	Section M	Superficie 440,00 m²	MPITA	Arr 01	Ecole Africaine de Développement (EAD)
27	32191 du 14/11/2025	Plle(s) 04	Bloc 78	Section: BN	Superficie 400,00 m²	Tchimbambouka (File Tchimbambouka)	Arr 06	LOULENDO Christ Emmanuel Jordy
28	32113 du 24/09/2025	Plle(s) 03	Bloc 124	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	DZHONG Reine de Martha
29	32208 du 10/12/2025	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 9000,00 m²	VILLAGE NKOTCHI-FOUTA	Arr /	MAMOUDOU YAFFA
30	32118 du 07/10/2025	Plle(s) 02	Bloc 21	Section: BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (FILLE TCHITOUTA)	Arr 06	NYA Emma
31	30579 du 31/01/2023	Plle(s) 05 et 06	Bloc 168	Section BM	Superficie 1000,00 m²	NGOYO	Arr 06	MALANDA LINDA
32	31889 du 15/04/2025	Plle(s) 04 et 07	Bloc 69	Section BM	Superficie 1000,00 m²	NGOYO (File tchinvassa)	Arr 06	MOULOUDOU N'TSANGOU Helène
33	32123 du 14/10/2025	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 2000,00 m²	DJENO	Arr 06	MOULOMA Alphonsine
34	32150 du 03/10/2025	Plle(s) 06	Bloc 326	Section BS (BT)	Superficie 610,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	ITSIEME Roch Ghislain
35	32229 du 13/01/2026	Plle(s) 06	Bloc 288	Section BN	Superficie 525,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 06	NKOUNKOU Diane Younguis
36	29479 du 04/12/2020	Plle(s) 07	Bloc 193	Section BN	Superficie 330,00 m²	MPAKA 120	Arr 06	BAKALA -GAYE Benicia
37	29024 du 11/06/2020	Plle(s) 09	Bloc 87	Section BN	Superficie 500,00 m²	Zone côtière (File Tchitouta)	Arr 06	BANTOU Guy Mesmin
38	28765 du 16/10/2019	Plle(s) 13, 14 et 15	Bloc 81 bis	Section BL (Tchisselo)	Superficie 1228,81 m²	NGOYO	Arr 06	BANTOU Guy Mesmin
39	31703 du 09/12/2024	Plle(s) 05	Bloc 128	Section A	Superficie 500,00 m²	NKOTCHI-FOUTA (File Tchifoussou)	Arr 06	LOUZOLO Destin William Landry
40	32087 du 27/08/2025	Plle(s) 19	Bloc 17	Section J	Superficie 200,49 m²	KM4	Arr 01	BOUDJEKE NGOUONO Tsoumou

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 24 mars 2026

Le chef de bureau

Romaric Aimard NGASSAKY OBANDZA

ACTIONS SOCIALES

Le siège du registre social unique (RSU) officiellement inauguré

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a inauguré le 10 avril 2026 le siège destiné à abriter le registre social unique (RSU) du ministère des Affaires sociales de la solidarité et de l'action humanitaire. La cérémonie, organisée en marge du lancement de la 3^e édition des Journées portes ouvertes sur l'action sociale au Congo, a réuni notamment la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, des membres du Gouvernement ainsi que l'ambassadrice de France, Mme Claire Boudonyi, et la représentante de l'UNESCO au Congo, Mme Fatoumata Barry, agissant au nom du coordonnateur résident du système des Nations-Unies.

Le bâtiment a été réalisé dans le cadre du projet Lisungi, avec l'appui de la Banque mondiale, sur financement provenant du budget de l'Etat congolais.

Pour l'administrateur-maire de Madibou, Alain Milandou, représentant sa collègue de Moungali, l'arrondissement 4 devient désormais le siège-bureau du RSU au Congo. Il a adressé ses félicitations au Gouvernement.

Le directeur du cabinet d'architecture Astuces Congo, Cyriaque Itoua, a présenté les caractéristiques techniques de l'ouvrage, un R+2 construit en six mois pour un coût global estimé à 663.722.125 FCFA.

Un partenariat renforcé

L'ambassadrice de France, Mme Claire Boudonyi, a souligné que cette cérémonie constitue une nouvelle occasion de mettre en avant la qualité du partenariat entre le Congo et la France. Elle a rappelé que depuis 15 ans, la France accompagne les efforts de la République du Congo dans le domaine de l'action sociale.

Au nom du coordonnateur résident du système des Nations-Unies, Mme Fatoumata Barry a remis à la ministre en

charge de l'action humanitaire des kits de communication destinés aux urgences huma-



La coupure symbolique du ruban par le Premier ministre

nitaires: 729 radios solaires, et 700 clés USB renfermant des ressources pédagogiques essentielles. Cet appui répond, selon les organisateurs, à un besoin global des populations les plus vulnérables.

Une "maison de la solidarité nationale"

La ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a affirmé que ce bâtiment n'était pas seulement un édifice administratif, mais «une maison de la solidarité nationale». Elle a expliqué que les équipes chargées d'identifier, d'accompagner et de soutenir les ménages les plus pauvres disposent désormais d'un cadre



Les officiels

adapté, d'outils modernes et de conditions de travail conformes à l'importance de leurs missions. Elle a rappelé que le RSU constitue le système national d'enregistrement des ménages pauvres. Selon elle, le RSU représente «la colonne vertébrale» du dispositif de protection sociale: une base de données partagée par les différents programmes sociaux afin que chaque investissement dans la solidarité parvienne réellement aux bénéficiaires. Elle a aussi insisté sur la fin des doublons et de la dispersion des ressources, en faveur d'une approche fondée sur la coordination, la transparence et l'équité.

La ministre a remercié la Banque mondiale pour son accompagnement à chaque étape du processus : de la conception du système à la construction du siège, ainsi que du développement informatique à la formation des équipes. Elle a également exprimé sa reconnaissance à la France pour une coopération durable, qu'elle souhaite voir se renforcer davantage.

Journées portes ouvertes sur l'action sociale

L'inauguration s'est tenue en même temps que le lancement de la 3^e édition des journées portes ouvertes sur l'action sociale au Congo, placées sous le thème: «Accompagnement social des bénéficiaires, gage d'une insertion économique durable».

Pendant cinq jours, des bénéficiaires du projet Téléma venant de Brazzaville, Pointe-Noire et du Pool présenteront leurs savoir-faire dans des domaines tels que l'agro-pastoral, l'alimentaire, la couture, la cosmétique et d'autres activités.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Nouveau mandat

Nous venons de boucler le parcours électoral obligé que nous nous sommes imposés par fantaisie. A partir de l'enrôlement sur nos listes électorales, la campagne électorale puis le vote qui a vu la victoire du président Sassou-Nguesso, nous sommes parvenus, jeudi dernier, à la prestation de serment de l'ancien-nouveau président. Le passé a rempli notre histoire... d'histoires précisément; belles ou non, qui ont été souvent conduites par les mêmes figures rayonnantes que nous avons vues au Stade de Kintélé jeudi dernier. La majorité défend mordicus que notre processus est l'expression parfaite de la démocratie.

L'opposition, timide, hasarde que même en Union Soviétique à l'époque, les scores de 90% avaient de quoi faire tiquer. Peu importe, c'est dans l'ordre du passé maintenant. D'ailleurs, depuis lors, nous n'avons connu aucun autre exemple africain contredisant notre bien-être électoral. Le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine, le Bénin aussi s'en sont sortis avec des scores à la Soviétique. Même les taux de participation de chez eux sont des purs copiés-collés du nôtre. Aucune raison de s'auto-flageller, aucun motif à plaindre une démocratie trop vigoureuse, enthousiaste jusqu'au débordement!

C'est donc un scénario à l'africaine que nous avons entrepris d'arpenter; il devrait nous conduire dans cinq ans (7 ans chez les autres) à la prochaine phase de notre «maturité» politique: nous sommes indépendants et souverains après tout! Il n'y a pas que la matraque et le gourdin. Puisque nous avons pu faire à moins (nous n'avons presque pas connu de violence cette fois): en quoi notre démocratie serait-elle boiteuse si elle devait n'avoir que la face lisse de maintenant et ne s'afficher qu'avec des scores aussi stratosphériques? Qui cela gênerait-il à nous voir si près de nos dirigeants bien-aimés? Le développement dont on parle, objectif à atteindre, ne peut-il pas s'accommoder d'un peu de détente dans notre rapport aux chefs? Certes, il faut accélérer le pas pour parvenir à cette émergence qu'on nous avait promise et que nous avons failli perdre de vue. Ou dépasser.

Nous sommes un peuple en marche vers son développement, faites place. Nous avons connu des élections apaisées cette année. On les voulait libres, inclusives et franches aussi? On attendra l'arrivée du «franchomètre». Pour le moment, contentons-nous d'avoir rempli le stade de Kintélé et applaudi de joie vraie à l'installation de nos autorités.

Albert S. MIANZOUKOUTA

CONGO

Un nouveau code minier pour accélérer l'industrialisation du secteur des mines solides

Voté par les deux chambres du Parlement, respectivement les 8 et 10 avril 2026, le nouveau code minier de la République du Congo marque une avancée vers l'optimisation des recettes minières et la gestion durable des ressources minières.

Le secteur minier congolais était régi par un code datant du 11 avril 2005. Il avait été adopté pour attirer les investissements massifs dans le secteur des mines solides et améliorer la connaissance du sol et du sous-sol congolais. Le Congo peut se prévaloir d'avoir plusieurs minerais recherchés sur le marché mondial, notamment le fer, les potasses, les phosphates, la cassitérite, le coltan (colombo-tantalite), les terres rares, les diamants bruts, l'or, le quartz et l'étain. Ce riche potentiel reste pourtant insuffisamment mis en valeur et son exploitation pose d'énormes problèmes environnementaux, sociaux et sécuritaires.

Sur le plan économique, le secteur des mines solides contribue faiblement au budget de l'Etat et celui-ci peine à contenir l'évasion des substances précieuses (or, diamants bruts et coltan), ainsi que celle des métaux lourds (cuivre en particulier) qui sont exportés illégalement. Ces insuffisances préjudiciables à l'Etat et aux communautés locales, ont conduit le Gouvernement à prendre la décision de reformer en profondeur le code minier de 2005 afin de l'adapter aux évolutions du secteur minier sur les plans national, sous-régional et international. Elaboré avec le concours de la Banque mondiale depuis 2016, le nouveau code minier,



Pierre Oba

qui vient d'être adopté est le fruit d'un travail mené par un groupe d'experts congolais assisté de 2016 à 2018 par le Cabinet d'avocats Emery Mukendi Wafwana & Associates. Il concilie attractivité des investissements et gestion stratégique des ressources minières avec des

mécanismes innovants tels qu'un meilleur contrôle de l'exploitation et de l'exportation des minerais, l'obligation de transformation locale des substances minérales ou fossiles en produits semi-finis ou finis avant toute exportation, la création de la société nationale des mines solides,

la mise en place d'un fonds minier, la priorité donnée au contenu local avec, notamment, l'obligation pour chaque société minière de réaliser des projets sociaux structurants, de mettre en place des provisions financières (pour reconstitution des gisements, protection de l'environnement et réhabilitation des sites), de réhabiliter progressivement les sites exploités avant fermeture, de signer des cahiers de charges financés par un fonds de développement communautaire.

Ce code minier consacre également le régime de partage de production, donne une place importante au cadastre minier, renforce le rôle central du centre de recherches géologiques et minières, transforme en permis les autorisations d'exploitation des mines à petite échelle, crée les permis d'exploration et d'exploitation des rejets de mine, adapte le régime fiscal-douanier des produits minières en faveur de l'économie nationale sans décourager les investisseurs et tout en affirmant la réglementation des

changes, rappelle l'obligation de souscription des sociétés minières aux polices d'assurance, renforce les sanctions contre les infractions et les fraudes en matière de régularité administrative et fiscale, d'exploitation illégale, de respect de l'environnement et de conformité aux pratiques minières universellement acceptées.

L'Etat a choisi le principe d'adaptation à la place de celui de la non-rétroactivité pour le traitement des titres minières et conventions en cours de validité à l'entrée de cette nouvelle loi minière. Cela signifie que les sociétés minières détentrices de ces titres et conventions ont un délai défini pour les adapter aux dispositions du nouveau code au moyen d'avenants à convenir avec l'Etat. L'application de ce nouveau code vise à entraîner une mutation stratégique du secteur des mines solides, le renforcement de la souveraineté nationale et l'instauration d'une gouvernance minière moderne, rigoureuse et prospective.

Jean-Romuald MAMBOU

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER
EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société **PRIMARY KEY OF INFORMATIQUE INTEGRATION** en sigle **PK2i SARL**, société à responsabilité limitée pluripersonnelle au capital de 1.000.000 francs Cfa dont le siège social est sis, CNSS, Lycée Thomas **SANKARA DF-4-03, Djiri**, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le n° **CG-BZV-01-2004812-00074** du **23 mars 2026**;

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société du 08 mars 2026, les associés ont délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée et la radiation.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 02 avril 2026, sous le n° **CG-BZV-01-2026-M-15973** aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,
Greffier en chef,
Maître Clément NGATALI

Maître Hamede Bedel AKOUMALEVE
Notaire

Notaire-Conseil, titulaire d'un Office Notarial, sis 219, rue Orsy, Arrondissement 111-Poto-Poto Brazzaville, République CONGO, Tel: (00242)06-611-20-42/0 5-606-88-87. Hamedeakoumaleveya gmail.com

INSERTION LÉGALE

Suivant Procès-verbal Authentique de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique, en date à Brazzaville du 06 Mars l'an deux mil vingt-six, établi par le Notaire soussigné, portant dissolution et radiation de la société «**MJ. SERVICES**», S.A.R.L.U :

-Numéro du Registre du Commerce: CG-BZV-01-2025-B13-00328

-Dénomination Sociale: «MJ. SERVICES»

-Forme Juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital Social: UN MILLION (1.000.000) FCFA

-Siège social: Brazzaville au n°171, rue Itoumbi, Arrondissement V Ouenzé.

Objet des présentes:

Publication à la Semaine Africaine de la dissolution anticipée et de la radiation de la société «**MJ. SERVICES**», pour sa transformation en **Etablissement «MJ. SERVICES »**.

Gérant: La Société a pour Gérant: **Monsieur Mohamad Jamal SKAIKY**.

Modifiée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 12 Mars 2026, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-M-15712**.

Brazzaville, le 02 Mars 2026

Maître Hamede Bedel AKOUMALEVE
Notaire

AMBASSADE DES ETATS-UNIS AU CONGO - PROGRAMME ALIMENTAIRE MENDIAL - CATHOLIC RELIEF SERVICES

Quand l'école devient un écosystème : nutrition, santé et apprentissage à l'épreuve d'une visite stratégique du bailleur



Le 8 avril, à Soumouna et à Kinkala, dans le département du Pool, la chargée d'affaires de l'ambassade des États Unis au Congo a conduit une visite de terrain consacrée au suivi du programme McGovern Dole de vivres pour l'éducation et la nutrition de l'enfant. Financé par le Département de l'Agriculture des États Unis (USDA) et mis en œuvre par le Programme alimentaire mondial (PAM), en partenariat avec Catholic Relief Services (CRS), l'UNICEF et l'UNESCO, le projet bénéficie aujourd'hui à plus de 85 000 élèves répartis dans les 7 départements ciblés de la République du Congo.

Au delà de la distribution de repas scolaires, le programme contribue à transformer en profondeur l'environnement éducatif. En République du Congo, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à une alimentation équilibrée demeure un défi dans de nombreuses écoles, en particulier en milieu rural et périurbain. Depuis février 2022, le programme McGovern Dole s'attaque à ces fragilités à travers une approche intégrée combinant cantines scolaires, infrastructures Eau, Assainissement et Hygiène, jardins scolaires et actions de communication pour le changement social et comportemental. Dans ce dispositif, Catholic Relief Services joue un rôle central. Les interventions mises en œuvre par l'organisation concernent 105 écoles réparties dans les départements du Pool, de la Bouenza et de la Cuvette, avec pour objectif

d'améliorer durablement la nutrition, la santé et les conditions d'apprentissage des élèves en agissant simultanément sur plusieurs leviers essentiels.

La mission de suivi du bailleur s'inscrivait dans une logique claire de redevabilité. Autour de la représentante de l'ambassade des États Unis, la délégation réunissait le Programme alimentaire mondial, récipiendaire principal du projet, Catholic Relief Services, l'UNICEF et l'UNESCO, ainsi que les autorités locales et les communautés éducatives. La visite a débuté à l'école primaire Samba Daniel, dans le village de Soumouna, avant de se poursuivre à l'école Jean Kimbembé, à Kinkala.

À Soumouna, la délégation a inauguré un bloc magasin cuisine construit par CRS. Cette infrastructure permet d'améliorer la préparation, le stockage et la gestion des vivres fournis dans le cadre du programme. Elle renforce l'autonomie de l'école et



Photo de famille de la délégation lors de la visite à l'école Samba Daniel à Soumouna

contribue à la qualité des repas servis, tout en impliquant davantage les communautés dans l'organisation quotidienne de la cantine.

À Kinkala, pour ce qui relève des interventions de CRS, l'accent a été mis sur les infrastructures Eau, Assainissement et Hygiène. À l'école Jean Kimbembé, un forage d'eau potable récemment réalisé est désormais opérationnel. Son impact est immédiat. « Avant, les parents traversaient la route nationale pour aller chercher de l'eau. Aujourd'hui, l'eau est disponible dans l'école et elle est potable », témoigne Paulin Koussoumana, président de l'association des parents d'élèves. Un progrès décisif pour la santé,

l'hygiène et la sécurité des enfants.

Ces réalisations visibles s'inscrivent dans des résultats plus larges observés à l'échelle des trois départements. Sur le volet Eau, Assainissement et Hygiène, 44 ouvrages ont déjà été réalisés, dont des blocs de latrines inclusives, des blocs magasins cuisines et des points d'eau. Par ailleurs, 49 écoles sont aujourd'hui équipées de dispositifs de lavage des mains, bénéficiant à plus de 21 000 personnes et contribuant à réduire les risques de maladies hydriques.

Autre pilier de l'action de CRS : les jardins scolaires. Trente-six sont actuellement pleinement opérationnels. Douze écoles ont

déjà enregistré leurs premières récoltes, utilisées pour enrichir les repas scolaires au bénéfice de 3 574 élèves. Au total, plus de 10 700 enfants ont directement bénéficié d'une diversification alimentaire, tout en étant sensibilisés à des pratiques agricoles durables.

Le programme accorde également une place centrale au changement social et comportemental. Plus de 10 000 élèves ont été sensibilisés aux bonnes pratiques d'hygiène, près de 9 600 ont été formés en cascade, et des milliers d'autres bénéficiaires ont été atteints au niveau communautaire. Une attention particulière est portée à la gestion de l'hygiène menstruelle : à

l'école Jean Kimbembé, 500 kits ont été distribués aux adolescentes, accompagnés de supports pédagogiques, afin de lutter contre l'absentéisme scolaire.

Sur le terrain, enseignants et parents constatent déjà les effets de cette approche intégrée. Une meilleure assiduité, une attention accrue en classe et un environnement scolaire plus sain. « Un enfant nourri est plus attentif », résume une responsable éducative locale, rappelant que la cantine scolaire n'est pas une fin en soi, mais un investissement stratégique dans l'avenir.

Alors que le programme se poursuivra jusqu'en septembre 2026, la question de la durabilité reste centrale. À travers l'appropriation locale des infrastructures, la mise en place de comités de gestion et la synergie avec les autorités éducatives, les partenaires entendent inscrire ces acquis dans le temps. La visite du bailleur américain aura ainsi permis de démontrer qu'une cantine scolaire bien pensée, intégrée à des actions de santé et d'éducation, peut devenir un véritable levier de développement, au service des enfants et de leurs communautés.

L'équipe de rédaction de CRS.

CONGO BRAZZAVILLE

Eni Congo au cœur du développement du pays

Depuis son implantation au Congo en 1968, Eni joue un rôle déterminant dans le développement industriel, énergétique, commercial et social du pays. Cette contribution s'inscrit dans une vision stratégique globale, visant un développement à tous les niveaux, qui se fonde sur un partenariat à long terme, à la fois évolutif et structurant.

Dans un monde qui bouge, la quête de sécurité d'approvisionnement et l'établissement de nouveaux équilibres industriels est de mise. Le partenariat entre le Congo et Eni constitue l'exemple d'une relation structurante et en perpétuelle évolution. La reconduction de Claudio Descalzi, un acteur majeur de ce partenariat gagnant-gagnant, à la tête du groupe pour un cinquième mandat confirme la stabilité d'un leadership qui a profondément transformé la présence d'ENI en Afrique, et notamment au Congo, où le leadership politique de Denis Sassou Nguesso a instauré un climat de stabilité institutionnelle et d'attractivité pour les investisseurs, renforçant ainsi la confiance et la fiabilité du pays.

CENTRALE ÉLECTRIQUE DU CONGO: ACTEUR MAJEUR DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

Au centre de cette collaboration se trouve la fourniture de l'énergie électrique, sans laquelle l'industrialisation devient inopérante. ENI joue un rôle majeur dans la structuration du réseau électrique au Congo, notamment via la Centrale Électrique du Congo (CEC), qui représente aujourd'hui environ 75 % de la production nationale d'électricité. Cette Centrale constitue

le socle de la stabilité énergétique du pays, alimentant simultanément les populations urbaines et les zones industrielles. Elle illustre également une approche intégrée, associant production gazière et génération électrique dans une logique d'optimisation des ressources.

GAZ LIQUÉFIÉ: LE CONGO DANS LA COURSE DES GRANDS

ENI a également permis de repositionner le Congo sur la scène énergétique mondiale grâce au projet Congo LNG, l'un des programmes de liquéfaction de gaz naturel les plus rapides et innovants au globe. Grâce à ses unités flottantes de liquéfaction, ce projet a franchi une étape stratégique importante, propulsant le Congo dans le cercle très restreint des acteurs mondiaux du FLNG, aux côtés de quelques pays capables de maîtriser cette technologie de pointe. Il ouvre ainsi au Congo un accès direct aux marchés internationaux du gaz tout en renforçant sa crédibilité industrielle et son attractivité.

AGRICULTURE ET CAPITAL HUMAIN: UNE PRIORITÉ

Le projet Agri-Hubs structure les filières locales, et crée des dizaines de milliers d'emplois dans le but de renforcer la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur ru-

rales. Eni a également créé un Centre d'Excellence à Oyo pour former les compétences locales et soutenir plusieurs établissements scolaires nationaux. L'engagement d'ENI s'étend à des liens humains, culturels et historiques, faisant évoluer la notion de «partenaire étranger» vers une collaboration profondément intégrée. Hausse de la demande énergétique, diversification économique, création d'emplois, amélioration des conditions de

vie, infrastructures énergétiques, projets structurants et partenariats sont, entre autres, de solides investissements sur lesquels s'articule le partenariat cinquantaine entre le Congo et Eni. En somme, le partenariat Eni-Congo illustre comment une coopération stratégique peut catalyser un développement holistique, alliant ressources naturelles, compétences locales et gouvernance stable pour bâtir un avenir résilient.

GAMBOMA 2

Antoine Bien-aimé Obam'ondon a exprimé sa gratitude aux électeurs de Denis Sassou-Nguesso

Près d'un mois après la victoire du candidat de la majorité présidentielle, et à quelques jours de son investiture, le directeur local de campagne à Gamboma 2, Antoine Bien-aimé Obam'ondon, est retourné auprès des populations pour leur dire merci. Il s'est ainsi adressé à un peuple qui, le 15 mars dernier, a voté massivement le candidat Denis Sassou-Nguesso.

Il a aussi remercié les sages et les responsables des comités de villages de Gamboma 2, au nom du candidat élu, ainsi que les populations de 70 villages que compte la circonscription. Selon les responsables locaux, ces électeurs se sont mobilisés pour un vote en faveur de la continuité, afin d'accélérer la marche vers le développement.



Antoine Bien-aimé Obam'ondon

Ayant répondu à l'appel du défenseur de Denis Sassou Nguesso à Gamboma 2, ils saluent la démarche entreprise par Antoine Bien-aimé Obam'ondon, présentée comme un véritable retour à la base.

La rencontre a commencé par une minute de silence en mémoire de Jean Jacques Mouanda, préfet des Plateaux, décédé. Elle s'est ensuite tenue au village Inkouélé, où le député a fait construire sa résidence. Cette maison, présentée comme le lien entre le député Obam'ondon et ses mandants, est considérée comme la «maison du citoyen» de Gamboma 2.

Sur place, les populations ne viennent pas uniquement pour se ressourcer grâce à un forage d'eau ouvert gratuitement au public. Elles s'y rendent aussi, et surtout, pour s'adresser au député via ses représentants, en formulant des remarques, des suggestions et des doléances jugées légitimes.

KAUD

COUP D'OEIL EN BIAIS

Lorsqu'un ministre promet des poursuites judiciaires à un journaliste !

Décidément, la crise du football congolais laissera beaucoup de traces ; le sujet met les gens en transes. Pour avoir traité la séance de travail en visio-conférence entre les dirigeants de la FIFA et le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football, et titré son papier: «Comité exécutif de la FECOFoot: La FIFA donne son feu vert pour la poursuite des activités», un journaliste du quotidien «Les Dépêches de Brazzaville» a reçu un véritable savon de la part du ministre en charge des Sports. L'Horizon africain rapporte que le ministre a estimé que «la FIFA n'a jamais donné quitus au reste des membres du Comex de poursuivre leur mission», allant «jusqu'à promettre des poursuites judiciaires contre le journaliste qui a diffusé cette information», écrit le journal. Aux yeux du ministre, «cette information est un fake-news». Une source proche du ministère corrobore que le patron du sport «a annoncé l'ouverture d'une enquête pour identifier l'origine de cette désinformation au sein de la presse nationale afin de clarifier les responsabilités». Qui dit vrai entre le journaliste de l'unique quotidien du pays et le ministre ? La vérité finira par se savoir, et personne ne pourra alors la dissimuler.

Un enfant se noie dans l'eau noire de La Dzouma

La Dzouma est un lac réputé comme l'un des plus dangereux et qualifié de «mangeur d'hommes», à Ngampoko, un quartier de l'arrondissement 8 Madibou, à Brazzaville. Partis pour se baigner dans son eau noire avec un ami, un enfant n'a plus regagné la rive. Il s'y est noyé. Agé de 12 ans, il a pris des gorgées avant d'être emporté. Lui et son compagnon d'infortune provenaient d'un quartier éloigné. Le drame s'est produit jeudi 9 avril 2026 à 11h. Le corps sans vie de l'infortuné, retrouvé le lendemain vers 6 heures du matin, a été déposé à la morgue municipale de Brazzaville. S'il faut sauver les enfants des noyades cycliques dans la Dzouma, il faudrait d'abord résoudre l'épineux problème de l'eau qui a fui, depuis longtemps, les robinets de La Congolaise des eaux (LCDE) dans beaucoup de quartiers de la capitale congolaise.

Pénurie d'eau potable: les Brazzavillois s'en remettent à la nature

A Brazzaville, des quartiers entiers sont régulièrement privés d'eau potable, depuis plusieurs jours, voire des semaines ou des mois. Avec les délestages récurrents d'électricité, les forages sont aussi fermés pendant des jours. Heureusement, les pluies qui s'abattent sur la ville sont d'un grand secours pour beaucoup de foyers qui font provision d'eau, tout au moins pour les menus travaux de ménage. Mais, attention, l'eau de pluie n'est pas toujours propre à la consommation !

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE

OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P 4613 – Tél.: (242) 05.534.46.83 – E-mail: officebatia@gmail.com – sis, Avenue Simon KIMBANGOU Immeuble NAS, 3e étage, vers la Direction Technique de SCAB Congo à côté de l'usine des contres plaqués de la société SICOFORT, à proximité du rond-point Kassai, Pointe-Noire – République du Congo

Paul Bernard BATIA
Notaire

SCOOPS MOU-MBA INTERNATIONALE (S.C.S)

Société Coopérative Simplifiée
Capital: De Francs CFA 7.500.000
Siège social: Village Moundoundou-Mbaya, sous Préfecture de Louvakou, Département du Niari
RCCM: CG-DOL-01-2026-K10-00001
Dolisie, République Du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le six novembre deux mille vingt-six, et enregistré à Dolisie, le dix-sept mars deux mille vingt-six, folio 054/2 n°037, il a été constituée une société commerciale aux caractéristiques suivantes:
Dénomination: SCOOPS MOU-MBA INTERNATIONALE
Forme sociale: Société Coopérative Simplifiée (S.C.S)
Associés: Madame Ella Kaprice NIAMBA, (Présidente Directrice Générale); Monsieur Justin Heinrich BIKOGO, (Conseiller spécial et Administratif); Monsieur Bienvenu Prince Achille SAFFOU (Directeur Général); Monsieur Jean François NIAMBA, (Superviseur principal); Madame Maud Dayanna DE LAET, (Trésorière); Madame Ulcene Ella RODRIGUEZ (Secrétaire)
Capital social: Sept millions cinq-cents mille (7.500.000) de Francs CFA;
Siège social: Village Moundoundou-Mbaya, sous-préfecture de Louvakou Département du NIARI-Dolisie, République du Congo;
Objet social: - La pratique de l'activité Agricole (Culture vivrière, maraichères, Arboriculture, verger...); - Transformer et commercialiser les produits agropastoraux et halieutiques; - Importer et exporter les produits agricoles piscicoles, pastoraux, intrants et semences agricoles; - L'amélioration les conditions de vie de ses membres; - La pratique de l'élevage; - La mise en valeur, la transformation et commercialisation des produits issus des activités agricoles, artisanales, ou commerciales de ses membres; - L'approvisionnement, la production, la gestion ou la vente de biens et services dans l'intérêt collectif de ses membres; - Toute activité connexe ou complémentaire contribuant au développement économique et social du village Moundoundou-mbaya et de ses environs
Gérant: La société sera administrée et gérée par Monsieur Bienvenu Prince Achille SAFFOU.
R.C.C.M: numéro CG-DOL-01-2026-K10-00001

Pour avis, Le Notaire

DIPLOMATIE

La communauté angolaise qui a célébré les 24 ans de paix de son pays, appelle à l'unité

La communauté angolaise vivant en République du Congo a célébré, le 4 avril 2026 à Brazzaville, le 24^e anniversaire de la Journée de la Paix et de la Réconciliation nationale. Organisée en différé le samedi 7 avril par l'ambassade d'Angola, cette cérémonie a rassemblé diplomates, autorités locales, responsables religieux et membres de la diaspora dans une atmosphère à la fois solennelle et fraternelle.

Dès l'ouverture, les participants ont assisté à une présentation culturelle consacrée à l'Angola. Des tableaux illustratifs ont mis en lumière les principales villes du pays, ses infrastructures routières, ses sites touristiques ainsi que ses paysages emblématiques. Cette exposition a permis de valoriser les richesses nationales et les progrès réalisés depuis la fin de la guerre civile. L'hymne national angolais a ensuite été exécuté, marquant un grand moment de recueillement. L'assistance s'est levée pour témoigner son attachement à l'unité nationale et à la mémoire collective. La table d'honneur a été installée avec la présence de l'ambassadeur d'Angola au Congo, Vicente Muanda, aux côtés de plusieurs ambassadeurs et représentants diplomatiques

accrédités à Brazzaville. Dont: les représentants de l'Afrique du Sud, de la Namibie et de Cuba venus témoigner de leur solidarité et de leurs liens d'amitié avec l'Angola. Mr José Luzolo Zau, conseiller à la communauté, a, pour sa part, prodigué des conseils à la communauté, insistant sur la discipline, la solidarité et la responsabilité collective comme bases d'une cohésion durable. Le pasteur Padre Miguel a centré son intervention sur l'unité et la réconciliation, appelant les participants à privilégier le pardon, le dialogue et l'amour fraternel afin de consolider la paix au sein de la communauté. Dans son allocution, l'ambassadeur Vicente Muanda a insisté sur la réconciliation comme fondement du vivre-ensemble. Il a rappelé que le respect mutuel et la



L'ambassadeur de l'Angola au Congo lors de la fête de la paix.



L'ambassadeur d'Angola, Vicente Muanda, entouré des représentants diplomatiques et des autorités invitées.

reconnaissance des droits de chacun sont essentiels à la stabilité sociale. Il a également exhorté la diaspora à dépasser les divisions internes et à renforcer l'unité autour des valeurs de solidarité.

Le diplomate a exprimé sa préoccupation face aux tensions persistantes au sein de la communauté angolaise à Brazzaville, appelant à privilégier le dialogue et la concertation avec l'ambassade pour apaiser les divergences. La cérémonie s'est clôturée



Exposition des tableaux illustrant les villes, infrastructures et sites touristiques

dans une ambiance conviviale, ponctuée par une animation musicale et un moment de partage autour d'un buffet, symbole de fraternité retrouvée. Vingt-quatre ans après la fin du conflit angolo-angolais, ce rendez-vous a rappelé que la paix, la réconciliation et l'unité demeurent les piliers essentiels de l'avenir de l'Angola et de sa diaspora.

Darchevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

MINISTRE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE N°004/2026/MEF/DGID/DEFFD/ DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	SECTION	REFERENCES CADASTRALES			QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
			BLOC	PELLE (S)	SUPERFICIE			
1.	12108 DU 26/08/22	CG	13	01	500.00 m ²	KOUFOLI	05	NSENGANI KODIA Olga Judith
2.	14524 DU 14/03/25	L	124 bis	02	166.05 m ²	SAINT PIERRE	01	NIATI TSATY Serge Chancel
3.	14095 DU 16/08/24	CJ	20	10	480.00 m ²	VINDOULOU	05	NGOUALA Alain Francis
4.	15171 DU 30/12/25	BW Suite 1er T	112	1 à 12	5925.38 m ²	MPANGA	05	Institut Polytechnique Pierre Prié
5.	10464 DU 17/06/20	AK	222 ter	02	341.04 m ²	MONT KAMBA	05	ENFANTS MACKOUMBOU
6.	15118 DU 02/12/25	ACL1	288 bis	02	500.00 m ²	LUBUTCHI	05	NGUIMBI Lina Chandrelle
7.	15055 DU 05/11/25	S	22	18	375.92 m ²	MATENDE	02	NIANGADOU Aboubacar
8.	14699 DU 26/06/25	ACL 2	113	08	500.00 m ²	LUBUTCHI	05	MOUDOUYI MBOUMBA Lydie Gertrude
9.	14871 DU 03/09/25	DKF suite ZM	72	01 et 02	800.00 m ²	NGONDJI	LOANGO	BOPELO Edithe
10.	14903 DU 17/09/25	AF	37	15 bis et 16	552.43 m ²	SIAFOUMOU	05	Enfants MOUZABAKANI
11.	15174 DU 05/01/26	AF	56	03	800.00 m ²	SIAFOUMOU	05	OKOYO Casimir
12.	12003 DU 18/07/22	AG	05	12 bis	738.40 m ²	TCHIALI	05	ELLENGA Stéphanie Rachel
13.	14736 DU 10/07/25	/	/	/	681.04 m ²	TCHISSOUMOU	LOANGO	ZONZEKA NKOUTOU Christelle Alette
14.	14944 DU 06/10/25	AI	134	03	387.89 m ²	MAKAYABOU	05	LEKOUNDZOU IGNANGADI Bermame
15.	14958 DU 14/10/25	AI	87	07	225.00 m ²	MAKAYABOU	05	NGALEBAYE SOO Clara Merveille
16.	14052 DU 04/11/25	AI	109	10	456.00 m ²	MAKAYABOU	05	DINASSA NDIMINA Pierre Emmanuel
17.	15148 DU 16/12/25	T	56	01 bis	365.39 m ²	MAWATA	02	SYLLA Sire
18.	15019 DU 24/10/25	T	110	10	175.04 m ²	MAWATA	01	DIABY CHIKOU
19.	14574 DU 09/04/25	T	31	11	225.50 m ²	MAHOUATA	02	CISSE Sadia
20.	14094 DU 16/08/24	CL	150	11	616.75 m ²	VINDOULOU	05	ENFANTS OBAMBI
21.	13900 DU 29/04/24	ABW1	404	08	500.00 m ²	MONGO MPOUKOU	05	BOUANGA POATY Toch Ferraul Destin
22.	14890 DU 16/09/25	X	58	02	150.00 m ²	MBOUKOU	03	PATHA Fernand Gilson
23.	14913 DU 22/09/25	X	53	11	150.00 m ²	MBOUKOU	03	ILOUMBA MOUYEYE Arnaud D'assise
24.	15152 DU 17/12/25	V	16	07	493.00 m ²	TIE TIE	03	MALOUNGUILA GANGA Fabrice Gildas
25.	14412 DU 10/01/25	/	14	03, 04, 05 et 06	3600.00 m ²	MADINGO KAYES	MADINGO KAYES	PAKA Etienne
26.	15124 DU 04/12/25	L	177	06	270.00 m ²	SAINT PIERRE	01	ILIMBI Rodez Aubin
27.	14437 DU 22/01/25	L	24 bis	06	285.00 m ²	OCH	01	GOUADI BOUZIMBOU KOUSSIAMA
28.	14902 DU 17/09/25	CG	49	02	500.00 m ²	KOUFOLI	05	POUATY Gaëlle Vaneza
29.	15137 DU 11/12/25	CG	111	04	500.00 m ²	KOUFOLI	05	COULIBALY Mahamadou
30.	14940 DU 02/10/25	C	/	41 bis et 42 bis	1563.98 m ²	SONGOLO	02	PRIMA MARKET CONGO « PMC »
31.	11639 DU 17/01/22	CW1	40	07 et 08	1000.00 m ²	NKOUNGOU	LOANGO	MOUSSOLO Izgrev Yannick
32.	14049 DU 04/11/25	/	332	03, 04, 05, 07 et 08	2000.00 m ²	LOUVOITI	LOANGO	MBOUMBA REVERENCE Malka Detty Elyah
33.	14604 DU 30/04/25	C	14	51	440.65 m ²	MVOU MVOU	02	BOUNOUNOU Wilfrid Gaëtan
34.	13697 DU 09/01/24	CN	46	08	452.00 m ²	VINDOULOU	04	KAYA MABOUNDOU Michel
35.	14568 DU 07/04/25	KGB	90	03, 04 et 04 bis	1500.00 m ²	POINTE INDIENNE	LOANGO	MBANDA NSOUNGUI Gaele Carine
36.	15101 DU 27/11/25	AI	26	06	362.85 m ²	MAKAYABOU	05	LES ENFATNS EYOURAYO
37.	15181 DU 06/01/26	BZ	62	08	500.00 m ²	TCHIBALA	05	NKOUKA Barthélemy Clémentine
38.	10374 DU 24/02/20	Q	50	22	230.33 m ²	MVOU MVOU	02	DEMBA SEKOU
39.	14868 DU 02/09/25	ABW1	30 bis	07	500.00 m ²	MONGO MPOUKOU	05	KESSY MAKINDA Bickoundou Emmanuelle
40.	14934 DU 29/09/25	I	20	01	490.30 m ²	KM4	01	E-FORUM CAPITAL (E.F.C)
41.	14413 DU 10/01/25	ABX3	61	04	400.00 m ²	LOANGO	LOANGO	MBORO Emma Clemence

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau, Yvon Faustin Magloire OKEMBA
Inspecteur des Impôts

Fait à Pointe-Noire, le 10 Mars 2026

MEMOIRE

Le Rwanda se souvient des victimes du génocide

La communauté rwandaise au Congo a commémoré le 32^{ème} anniversaire du génocide de 1994 contre les Tutsi, qui avait fait plus d'un million de victimes. A Brazzaville, comme il est désormais de tradition chaque année, c'est le Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza qui a servi de cadre à la cérémonie du souvenir, mardi 7 avril 2026. Elle a rassemblé les filles et fils du Rwanda vivant au Congo autour de leur ambassadeur Parfait Busabizwa.



Les illustrations des victimes du génocide

C'est sous le signe de «Kwibuka 32» qui signifie souvenir que les filles et fils du Rwanda, conduits par l'ambassadeur Parfait Busabizwa, ont commémoré ce triste événement, qui a endeuillé tout un peuple en avril 1994. A cette occasion, le gouvernement congolais a été représenté par l'un de ses membres, Gilbert Mokoki, ministre du Contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivauteurs. L'ancien ministre Alain Akouala Atipault représentait les amis du Rwanda, comme l'avait été l'an dernier Belinda Ayessa, directrice générale du Mémorial.

La commémoration de cet événement tragique a été marquée par plusieurs temps forts, notamment: une minute de silence en mémoire des victimes du génocide ; la lecture d'un poème intitulé «Rwanda, la minute du silence» par un médecin tchadien qui a travaillé au Rwanda et d'un autre porteur de mémoire et d'espérance, Teta Kundwa Ayan, une jeune Rwandaise; l'allumage des bougies dont

chaque flamme symbolise une mémoire, une vie. Geste exécuté sous des chants rwandais empreints de recueillement et d'émotion. Et aussi, la projection d'un documentaire qui a précédé les allocutions du coordonnateur résident par intérim du système des Nations unies au Congo Gon Myers et de l'ambassadeur du Rwanda au Congo. Ce film réalisé en 2024 en marge de la commémoration du 30^{ème} anniversaire du génocide, rend le témoignage d'une rescapée, Louise Mushikiwabo, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il décrit la résilience qui caractérise désormais le peuple rwandais. Louise Mushikiwabo qui a perdu plusieurs membres de sa famille, dont son frère ministre de la Fonction publique et du travail, et grand ami du nonce apostolique, y évoque les mémoires de ceux qui étaient pourtant gardés par les Nations-Unies.

Le coordonnateur résident par intérim du système des Nations-Unies au Congo s'est appesanti sur la lecture

du message du Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, qui chaque année publie un message de réconfort. «*Cette tragédie demeure une blessure profonde dans la conscience de l'humanité. Ce souvenir n'est pas seulement un devoir de mémoire mais un engagement total à rejeter la haine*», a dit Gon Myers. L'ambassadeur du Rwanda a, quant à lui, déploré une tragédie qui en 100 jours, a englouti autant de vies humaines. Il a précisé le caractère de cette 32^{ème} commémoration placée sous le thème: «*Se souvenir, s'unir et pour le renouveau*».

Ce cadre, d'après lui, « *vise à honorer la mémoire des victimes tutsies innocentes, à apporter du réconfort aux survivants et à rendre hommage à ceux qui ont mis fin au génocide et libéré le Rwanda*».

Le peuple rwandais a su se relever du génocide avec dignité, courage et détermination. Sa commémoration est devenue une journée de mémoire et de recueillement.

Aristide Ghislain
NGOUMA

CAMEROUN

Décès de Marcel Niat Njifenji, premier président du Sénat

Le Cameroun est frappé par la disparition de Marcel Niat Njifenji, figure majeure de la vie politique nationale et premier président du Sénat. Son décès survenu samedi 11 avril 2026 au Centre hospitalier universitaire (CHU) de la capitale Yaoundé, marque la fin d'un long parcours au service de l'Etat. Décédé à l'âge de 92 ans, l'illustre disparu a été un acteur clé de la construction institutionnelle du Cameroun moderne.



Marcel Niat Njifenji

Ingénieur de formation, Marcel Niat s'est d'abord illustré dans le secteur des télécommunications avant d'embrasser une carrière politique riche et durable. Il est né le 26 octobre 1934 à Bangangté, une ville de l'Ouest du Cameroun, en pays Bamiléké aussi souvent appelée «petit Mbouba». Ce haut commis de l'Etat fait ses études primaires et secondaires à Bangangté jusqu'à 13 ans. En 1954, il est lauréat du concours général de France et de l'Union française en histoire-géographie. Il obtient son baccalauréat en 1955. En France, il obtient une licence en Sciences physiques et mathématiques, puis un diplôme d'ingénieur. Il fait partie de la première vague d'étudiants camerounais allés étudier à l'étranger.

De retour au pays, il intègre la Fonction publique le 31 décembre 1960, avec le grade d'ingénieur des ponts et chaussées et des services techniques de l'Etat. A la création de la Compagnie nationale d'électricité (CNE) en 1965, il est nommé chef du service Etudes et travaux neufs. A ce poste de 1965 à 1972, seront réalisés sous sa conduite les premiers ouvrages de transport et de distribution de l'énergie électrique. En 2013, il entre dans l'histoire politique en devenant le tout premier président du Sénat, deuxième personnalité de l'Etat, après le président de la République Paul Biya.

Malgré son âge avancé, il reste en fonction jusqu'en mars 2026, où il venait d'être remplacé par Aboubakary Abdoulaye, après treize ans à ce poste. Marcel Niat a dirigé la chambre haute du Parlement camerounais avec rigueur et discrétion. Sa mort a suscité une vive émotion à travers le Cameroun. Nombreuses personnalités politiques, institutions et citoyens ont salué la mémoire d'un homme d'Etat engagé et loyal. Son départ marque la fin d'une époque, celle des pionniers du Sénat.

Ramelyne MABELE
(Stagiaire)

ANGOLA

Des inondations font près de 30 morts et des milliers de déplacés

Des pluies torrentielles ont provoqué des crues soudaines qui ont endommagé des infrastructures et submergé des rues dans la ville côtière de Benguela et, dans une moindre mesure, la capitale Luanda. Le bilan provisoire fait état de 29 morts, 17 blessés et plusieurs milliers de déplacés. Vingt-trois personnes sont décédées dans la ville de Benguela et six à Luanda.



Les habitants de Benguela, les pieds dans l'eau

Plus de 34 000 personnes et près de 7000 foyers ont été touchés par l'épisode de pluies torrentielles du dimanche 5 avril, notamment à Benguela et dans la capitale Luanda. Dans ces deux régions, le bilan est lourd: à Benguela, au moins 23 personnes ont trouvé la mort et une dizaine ont été blessées, tandis qu'à Luanda, on recense pour l'instant six décès et des milliers d'habitants contraints de fuir leur domicile pour se mettre à l'abri, beaucoup ayant perdu leur maison et leur bien dans les inondations. Ces chiffres pourraient encore évoluer, les opérations de

secours se poursuivant pour tenter de trouver des survivants. Des pluies diluviennes continuaient de s'abattre sur certaines zones du pays et les services de la protection civile angolaise tentaient de mettre à jour le nombre de disparus. Les autorités ont lancé un appel à la population pour qu'elle redouble de vigilance face à ces conditions météorologiques qui peuvent encore faire courir des risques à la population.

Cet épisode tragique souligne la vulnérabilité de nombreuses com-

munautés angolaises face aux phénomènes météorologiques extrêmes, alors que le changement climatique en accroît la probabilité, la durée et l'intensité. Dernièrement, dans le nord-est de la Namibie voisine, des milliers de personnes ont ainsi dû fuir leurs habitations face à la crue impressionnante du fleuve Zambèze qui a atteint un niveau de près de sept mètres.

Alain-Patrick
MASSAMBA

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble Afrikan Campus en face de Caffe Torino 1er étage, B.P :469
Tél. : 05.031.39.32/06.885.49.40
Email : mbiissi.notaires@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE
MUTUELLE SOLIDARITE POPULAIRE S.A**
Etablissement de microfinance 3^{ème} catégorie
En sigle " M.S.P " S.A. EMF 3^{ème} catégorie
Société Anonyme pluripersonnelle
Siège social : POINTE-NOIRE, Songolo, Village des pêcheurs,
en face de la station des Béninois.
Arrondissement n°5 MONGO-MPOUKOU

(République du Congo) Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date à Pointe-Noire du 26 février 2026, il a été constitué une Société Anonyme Pluripersonnelle dénommée "MUTUELLE SOLIDARITE POPULAIRE S.A", en sigle " M.S.P " Etablissement de microfinance 3^{ème} catégorie S.A. EMF 3^{ème} catégorie dont les caractéristiques suivent:

Capital: Cent Cinquante Millions (150.000.000) Francs CFA;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;

Objet: La société a pour objet sur l'étendue du territoire de la République du Congo: l'octroi de crédit ; la mise à la disposition de la clientèle ; la gestion des moyens de paiement permettant le transfert d'argent ; les opérations de crédit-bail ; le change manuel ; location de coffre-fort ; l'achat des biens pour les besoins de la clientèle en rapport avec l'activité de celle-ci ; les actions de formation ; le transfert des fonds sur le territoire congolais ; la participation de la société à toutes sociétés, créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe à celui de la présente société, notamment par voie d'apport, fusion, alliance, association de participation ou création de société nouvelle ; la domiciliation des salaires. Directrice Général: Madame OKO Rica Chella, Journaliste, demeurant à Brazzaville (République du Congo) 9 rue Louingi, quartier POTO-POTO, Arrondissement N°3. Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire Centre) le 04 mars 2026, folio 042/01, sous le numéro 128. RCCM N° CG-PNR-01-2026-B14-00004.

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO

LETRE PASTORALE AUX PRÊTRES ET OUVRIERS APOSTOLIQUES DU DIOCÈSE DE OUESSO

Serviteurs de Dieu, témoins de l'unité et de la joie

(Suite et fin)

12. En dehors de ce qui a été dit plus haut, nous n'allons pas oublier ou ignorer le défi de l'éducation ou de la formation que nous pouvons considérer justement comme une priorité pastorale. En effet, comme vous le savez, les écoles font aussi partie de nos lieux d'apostolat: «Evangéliser, éduquer et enseigner», tel est le but des écoles catholiques. C'est ainsi que furent ouvertes des écoles catholiques dans notre diocèse, à Ouesso centre, à Pokola, à Ngombé, à Souanké. Par ailleurs, il nous faut penser, dans l'avenir, faire la même chose dans des zones où ces structures éducatives manquent encore, comme à Pikounda, Ngbala, et bien d'autres communautés. Tout cela exige, avant tout, la volonté et les moyens, mais aussi la capacité de savoir bien gérer. Cela implique, donc, une gestion saine, transparente et irréprochable. A ce niveau, comme prêtres, nous devons être exemplaires dans le respect du bien commun, dans la bonne gestion du bien public (paroisses, écoles ou autres structures diocésaines), pour ainsi donner à nos fidèles un bel exemple dans ce sens. Le Pape Jean-Paul II disait à cet effet: «Aujourd'hui plus que jamais l'Eglise a besoin de vrais serviteurs et animateurs des communautés chrétiennes... de manière à être des prêtres spirituellement solides et disponibles, dévoués à la cause de l'évangile, capables de gérer avec transparence les biens de l'Eglise, et de mener une vie simple en conformité avec leur milieu» (Jean-Paul II,

Exhortation apostolique post synodale, Ecclesia in Africa, n. 95. 13. Il convient enfin d'ajouter un défi pastoral, à ne pas sous-estimer, celui de la montée en puissance des églises de réveil ou des sectes dans notre diocèse. Comme vous le savez, ces églises de réveil ont souvent pour cible l'Eglise catholique, qu'elles attaquent au quotidien dans leurs prédications. Elles attirent facilement nombreux de nos chrétiens faibles, manipulables et facilement corrompibles. Ces églises fondent leur doctrine sur la résolution immédiate des problèmes existentiels et sociaux (guérison, santé, enfants, mariages, carrière, voyages). Voilà pourquoi, nous devons revoir, à la lumière de l'enseignement de l'Eglise, notre façon d'évangéliser. Nous devons peut-être faire notre examen de conscience, pour voir si nous ne sommes pas fautifs, de près ou de loin, du fait que beaucoup de nos fidèles abandonnent l'Eglise catholique pour se laisser attirer par ces églises. Qu'à cela ne tienne, nous devons aussi considérer ce défi comme un kairós, autrement dit une occasion pour faire de l'apostolat notre priorité. Le Saint concile affirme: «Les prêtres, comme coopérateurs des évêques, ont pour premier devoir d'annoncer l'Evangile à tous les hommes» (Presbyterorum ordinis, n. 4). Que le Seigneur nous aide à affronter ces défis avec optimisme et courage sans jamais céder au découragement, au «pessimisme stérile», à «l'acédie égoïste», à la «mondanité



Mgr Brice Armand Ibombo

spirituelle» et à «la guerre entre nous», selon les mots du Pape François (Evangelii gaudium, n. 69-83).

4. Le sacerdoce dans notre diocèse

14. Mes chers frères prêtres, notre diocèse de Ouesso créé en 1983, a aujourd'hui 43 ans d'existence. Et compte à ses actifs 23 prêtres. Actuellement, nous avons sur notre territoire 16 prêtres diocésains, 2 prêtres religieux, 2 prêtres Fidei donum et trois diacres. En dehors de ceux qui sont sur le terrain, nous avons 6 prêtres en mission à l'étranger (étude et pastorale), 10 séminaristes en formation (6 à Brazzaville, 1 en Italie, 1 à Mayidi et 2 en propédeutique). De ce tableau, nous nous rendons bien compte, à l'évidence, que notre diocèse a un réel problème de vocations. Il nous faut des prêtres pour couvrir en nombre l'étendue de notre diocèse. Ce manque nous pousse à nous ouvrir à d'autres diocèses ou congrégations religieuses pour répondre au besoin pastoral du peuple de Dieu, à travers le dio-

gnement. Je vous prie d'être proches de vos fidèles, ne les repoussez pas, surtout quand ils ont besoin de vous, au contraire veuillez les accompagner dans toutes les situations de leur vie, comme disait le Pape François: «Le pasteur doit humer l'odeur de ses brebis». 17. Puisque la tâche est noble, nous avons aussi le devoir de ne pas décourager le Peuple de Dieu, ni moins de le scandaliser par nos comportements parfois en contradiction avec notre identité sacerdotale. Il est vrai que nous sommes des humains, des êtres fragiles, mais n'oublions pas aussi que nous sommes des hommes de Dieu, consacrés le jour de l'ordination et mis à part (Cf Jean-Paul II, Exhortation apostolique, Pastores dabo vobis). Nous devenons, par conséquent, par notre style de vie, et en vertu de la mission qui nous a été confiée, appelés à évangéliser non seulement par des paroles mais aussi par notre témoignage de vie. Comme dit le Saint concile: «Dans cette œuvre de construction, la conduite des prêtres, à l'exemple de celle du Seigneur, doit être extrêmement humaine envers tous les hommes» (Presbyterorum ordinis, n. 6). Soyons donc des modèles pour notre peuple.

15. Nous devons en outre penser à une véritable pastorale vocationnelle, pas seulement pour les futurs prêtres, mais aussi encourager les vocations à la vie religieuse et au mariage dans notre diocèse. C'est un défi pour nous et à nous donc de penser à la relève, mieux à l'Eglise de demain. Le soin ou suivi des vocations doit faire partie de nos priorités pastorales. Le décret conciliaire Optatum Totius, sur la formation des futurs prêtres souligne: «Tous les prêtres feront preuve du plus grand zèle apostolique pour cultiver les vocations, et ils attireront vers le sacerdoce les âmes des jeunes par leur vie personnelle humble, laborieuse, vécue d'un cœur joyeux, par des rapports mutuels emprunts de charité sacerdotale ainsi que par une coopération fraternelle» (n. 2).

16. Chers frères prêtres, malgré le petit nombre que nous sommes au diocèse et malgré nos limites, je puis vous affirmer que nos fidèles ont toujours besoin de nous, pour recevoir l'eucharistie, l'absolution au confessionnel, les conseils, pour la prière ou pour une bénédiction et surtout pour un accompa-

gnement. Je vous prie d'être proches de vos fidèles, ne les repoussez pas, surtout quand ils ont besoin de vous, au contraire veuillez les accompagner dans toutes les situations de leur vie, comme disait le Pape François: «Le pasteur doit humer l'odeur de ses brebis».

17. Puisque la tâche est noble, nous avons aussi le devoir de ne pas décourager le Peuple de Dieu, ni moins de le scandaliser par nos comportements parfois en contradiction avec notre identité sacerdotale. Il est vrai que nous sommes des humains, des êtres fragiles, mais n'oublions pas aussi que nous sommes des hommes de Dieu, consacrés le jour de l'ordination et mis à part (Cf Jean-Paul II, Exhortation apostolique, Pastores dabo vobis). Nous devenons, par conséquent, par notre style de vie, et en vertu de la mission qui nous a été confiée, appelés à évangéliser non seulement par des paroles mais aussi par notre témoignage de vie. Comme dit le Saint concile: «Dans cette œuvre de construction, la conduite des prêtres, à l'exemple de celle du Seigneur, doit être extrêmement humaine envers tous les hommes» (Presbyterorum ordinis, n. 6). Soyons donc des modèles pour notre peuple.

Conclusion

18. Chers frères dans le sacerdoce ministériel, au terme de cette lettre pastorale, la seconde de mon épiscopat, qui vous est totalement adressée, je réitère mon estime et ma gratitude envers chacun de vous et je prie Dieu auteur de notre vocation et Jésus-Christ Grand Prêtre de vous soutenir et de vous accompagner tout au long de votre ministère sacerdotal. En

revanche, en renouvelant nos promesses sacerdotales aujourd'hui, par la messe chrismale anticipée, je vous invite tous au respect de ces engagements, aux promesses baptismales et à une vie digne de l'identité du prêtre. Déjà le synode africain de 1994 exhortait «les prêtres à la fidélité à leur vocation, dans un don total à leur mission et en pleine communion avec leur évêques» (Jean-Paul II, Ecclesia in Africa, n. 97). Les promesses faites, le jour de l'ordination, sont toujours d'actualité et chacun doit conformer sa vie par rapport à ce que nous avons promis au Christ et à son Eglise, devant le Peuple de Dieu, témoin de nos engagements. J'aimerais à cet effet, vous rappeler que les trois vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté ne sont pas un pur slogan mais ils font partie de l'être même du prêtre. A chacun de faire son examen de conscience sur la manière de les concevoir et de les vivre. Ne l'oublions jamais, l'Eglise, Mater et Magistra, continue à nous interpeller au respect sine qua non de ces trois vœux. Que Jésus Bon Pasteur soit toujours notre modèle et notre guide, que la Vierge Marie, Mère des prêtres et le saint curé d'Ars Jean Marie Vianney intercèdent pour notre clergé afin que nous soyons toujours et partout des bons serviteurs de Dieu, témoins de l'unité, de l'amour et de la joie. Bonne fête du sacerdoce à tous. Avec ma bénédiction.

Fait à Ouesso, le 26 mars 2026
A l'occasion de la Messe chrismale anticipée

Mgr Brice Armand IBOMBO
Evêque de Ouesso

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE DE TALANGAI (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

La légionnaire Ekori Marie-Jeanne est entrée dans la joie de son maître

Rappelée à Dieu le jeudi 19 mars 2026 à Brazzaville, la veuve Okamba née Ekori Marie-Jeanne, l'une des pionnières de la légion de Marie de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai et mère biologique de l'abbé Guy Noël Okamba, coordonnateur de la Commission épiscopale Justice et Paix, a été conduite à sa dernière demeure le mercredi 8 avril 2026 au cimetière privé Bouka de Kintélé.



Emile Biayenda et directeur national des œuvres pontificales missionnaires (OPM). Dans son homélie, le vicaire général d'Owando, représentant l'ordinaire du lieu, Mgr Gélase Arnel Kema, a retracé l'itinéraire de celle qui vient de décéder, de l'enfance à sa jeunesse, jusqu'à sa rencontre avec feu Lambert Okamba pour une union conjugale. De cette union sont issus plusieurs enfants dont un prêtre



L'abbé Guy Noël Okamba (devant le cercueil) prononçant la prière du dernier adieu, en présence de deux évêques

La messe des funérailles, célébrée en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangai par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), et placée sous l'animation liturgique de la chorale Echo du désert, a connu la présence de nombreux prêtres tant de Brazzaville, de Pointe-Noire et surtout d'Owando, ainsi que des religieuses venues entourer de leur affection l'abbé Guy Noël Okamba dans cette douloureuse épreuve.

Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la CEC a concélébré cette messe avec les abbés Vivien

Carol Etouolo, Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, Christel Barthel Ganao et Valentin Moyongo, respectivement, secrétaires généraux de la CEC, recteur du grand séminaire de théologie Cardinal

et une religieuse (Guy Noël et Collette Okamba). Merci mère Eko d'avoir été générale pour l'Eglise du Congo.

Pascal BIOZI KIMINOU

IN MEMORIAM

En cette 30^e année du rappel à Dieu de **Henriette MOUANGONGA épouse Alexis OKOÏ** et de **Léonie INIANGA épouse Henri NGATSONGO**, les familles **OKOÏ** et **NGATSONGO** informent les parents, amis et connaissances de la célébration eucharistique en mémoire de leurs chères disparues, ce vendredi 17 avril 2026 en l'église Anne-Marie Javouhey de Brazzaville (Centre-Ville), à 14h30.

Elles convient toutes les personnes qui les ont connues et aimées à se joindre à leurs prières.

«Car si nous croyons que Jésus est mort et qu'il est resuscité, croyons aussi que Dieu ramènera par Jésus ceux qui sont morts».

1 Thessaloniens 4:14

SOLENNITE DE PAQUES

Le Pape Léon XIV a prêché la paix

À l'occasion de la solennité de Pâques le dimanche 5 avril 2026, le Pape Léon XIV a lancé un appel fort en faveur de la paix dans le monde. C'était lors de son premier message pascal, depuis son élection à la dignité papale en mai 2025.



Le Pape Léon XIV

Un message adressé aux dirigeants du monde dans un contexte international marqué par des tensions persistantes et des conflits armés de tous genres, de choisir la paix et à privilégier le dialogue plutôt que la violence.

Un discours attendu, mais qui a rompu avec certaines habitudes

de ses prédécesseurs. Pour sa première bénédiction papale en cette solennité pascale et devant près de 60.000 fidèles, le Souverain Pontife a interpellé les puissants du monde: «Ceux qui déclenchent les guerres

doivent déposer les armes. Faisons entendre notre appel à la paix», a-t-il dit. A travers la bénédiction «*Urbi et Orbi*», il a souligné: «*Que ceux qui portent les armes les déposent! Que ceux qui ont le pouvoir de déclencher la guerre choisissent la paix! Non pas une paix obtenue par la force, mais par le dialogue! Non par le désir de dominer autrui, mais par le désir de la rencontrer. Nous nous habituons à la violence, nous nous y résignons et nous deve-*

nons indifférents. Indifférents à la mort de millions de personnes. Indifférents aux répercussions de haines et de divisions que les conflits sèment», a-t-il renchéri. En mettant l'accent sur l'indifférence et la souffrance, Léon XIV aborde un thème cher à son prédécesseur, François décédé le 21 avril 2025, au lendemain de sa dernière apparition à Pâques. A signaler qu'une veillée de prière pour la paix a eu lieu le samedi 11 avril dernier à la Place Saint-Pierre, à Rome.

Ramelyne MABELE
(Stagiaire)

TROISIEME DIMANCHE DE PAQUES - ANNEE A

«Que notre cœur devienne brûlant tandis que tu nous parles!»

Textes: Ac 2, 14. 22b-33; Ps 15 (16), 1-2a. 5. 7-8, 9-10, 11; 1 P 1, 17-21; Lc 24, 13-35

À la troisième dimanche de Pâques, la liturgie nous aide à prolonger la contemplation joyeuse des événements qui ont suivi la résurrection de Jésus. Nous sommes invités, en quelque sorte, à nous identifier aux premiers disciples, à leur stupeur, à leurs incertitudes, à leur foi, à leur témoignage. Leur parcours du désarroi à l'étonnement, de la joie au témoignage, est pour nous un modèle qui nous aide à prendre conscience de notre itinéraire chrétien et à retrouver les véritables motivations de notre foi et de notre mission. Vers la fin du jour de la résurrection du Seigneur, deux disciples sont en marche vers le village d'Emmaüs. En quittant Jérusalem, désormais, ils semblent tourner le dos à toute leur expérience avec Jésus, aux espoirs qu'ils avaient nourris, à la communion avec les autres disciples. Ils sont consternés par la condamnation et la mort de Jésus. Leur tristesse n'a pas été dissipée quand les femmes ont témoigné du sépulcre vide et de la vision des anges, annonçant que le Seigneur est vivant.

Et pourtant ils avaient cru dans le Christ, ils l'avaient suivi, ils avaient écouté ses paroles. Qu'est-ce qui leur manquait pour accueillir l'annonce de la résurrection?

Ils avaient cru en Jésus, dans le sens où ils avaient pensé reconnaître en Lui le Christ qu'ils attendaient. Mais le Christ qu'ils attendaient à leur manière n'était pas celui qui correspondait aux intentions de Dieu. Ils attendaient un Christ triomphant dans sa puissance sur les ennemies, mais Dieu a envoyé le Christ humble et servant. Les disciples espéraient que Jésus aurait délivré Israël; Dieu, par contre, avait annoncé que le Christ devrait souffrir la passion et la mort, avant d'entrer dans la gloire de la résurrection. Il manquait aux disciples la disponibilité à renoncer à leurs convictions et à leurs interprétations des projets de Dieu. Surtout ils n'attendaient pas principalement le Christ, mais la victoire du Christ; ils n'attendaient pas davantage Dieu, mais son action puissante.

Mais, au moment donné, le Christ ressuscité s'approche à ces disciples perplexes et désorientés, il marche avec eux, il leur parle en expliquant les Ecritures, leurs cœurs brûlent d'un espoir vif et inattendu. Et quand Jésus se fait reconnaître dans l'action de rompre le pain et de le leur donner, à un moment précis, les deux disciples resurgissent eux aussi avec Lui dans leur esprit. Et ils deviennent immédiatement des disciples-missionnaires, ayant la joie et l'empressement d'aller témoigner aux frères la bonne nouvelle de leur rencontre avec le Seigneur.

Notre espoir, notre vie nouvelle, l'amour pour vivre notre mission chrétienne: tout cela surgit de notre rencontre avec le Christ ressuscité. Souvent nous n'attendons du Seigneur que l'accomplissement de nos désirs et aspirations, peut-être bien légitimes et cohérents avec la justice. Mais nous ne voyons pas que notre véritable espérance ne repose pas tant dans la réalisation de nos attentes, mais dans la personne même du Christ.

C'est Lui, le Christ mort et ressuscité, la raison de notre vie, la force de notre mission et la plénitude de notre existence. Les disciples d'Emmaüs, passant de la tristesse et du découragement à la contemplation joyeuse et à la mission active, sont le modèle que l'évangile transmet à nous chrétiens d'aujourd'hui. «*Le Ressuscité veut seulement manifester sa présence, se faire notre compagnon de route et allumer en nous la certitude que sa vie est plus forte que toute mort. Demandons donc la grâce de reconnaître sa présence humble et discrète, de ne pas prétendre à une vie sans épreuves, de découvrir que toute douleur, si elle est habitée par l'amour, peut devenir un lieu de communion. Ainsi, comme les disciples d'Emmaüs, nous retournons nous aussi dans nos maisons, le cœur brûlant de joie. Une joie simple, qui n'efface pas les blessures mais les illumine. Une joie qui naît de la certitude que le Seigneur est vivant, marche avec nous et nous donne à chaque instant la possibilité de recommencer*» (Léon XIV).

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

tropolitain de Brazzaville, renchérisait: «Jusqu'au bout de sa vie ici-bas, il (Mgr Kombo) est resté en tenue de service et il a veillé. Dans tous les diocèses où il a servi en tant qu'évêque, (il a été évêque à Nkayi et administrateur apostolique à Pointe-Noire puis à Owando, avant d'y être confirmé comme évêque résidentiel), il a travaillé d'arrache-pied, parfois dans les larmes et les douleurs, à faire grandir une Église fidèle au désir et à la prière du Christ: «Père, qu'ils soient un, afin que le monde croie que tu m'as envoyé»...

Revenant sur le ministère d'évêque, j'aimerais révéler que Mgr Kombo a pris à bras le corps la tâche d'appeler et de former solidement les jeunes garçons et filles à la vie sacerdotale et religieuse. Il avait l'art d'importuner tout le monde pour cette cause qui n'était pas la sienne, mais celle du Christ qui disait à ses disciples: «La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux ;

priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson»...

De même, pour que l'hommage dû à ce pasteur zélé et intrépide «*Vagabond de Dieu*» traverse l'espace et le temps (qui passe si vite ; ceux qui sont nés sur terre le jour de sa naissance au Ciel sont devenus majeurs et célèbrent aujourd'hui même leurs 18 ans d'âge), nous avons entrepris de lui dédier un essai autobiographique au titre évocateur: «*Mgr Ernest Kombo, S.j. Héraut de l'évangile et citoyen de plein exercice*» et sous-titré: «*Dialogues avec l'au-delà*». Déjà achevé, le manuscrit est en quête du financement requis pour passer sous presse.

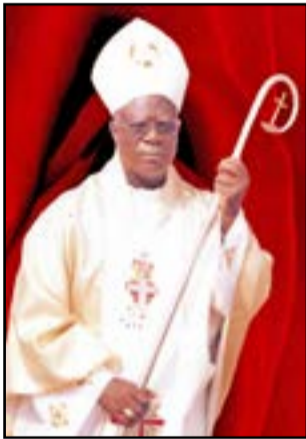
Antoine BOUBA-BOUBA BA MOU-MVOUKA WA MASSENGO
Ancien conseiller en communication et secrétaire particulier de Mgr Ernest KOMBO

(A suivre)

MEMOIRE

Naissance au ciel de Mgr Ernest Kombo: 18 ans déjà!

Il y a dix-huit ans, le 22 octobre 2008, naissait au Ciel Mgr Ernest Kombo, évêque d'Owando. Son décès est survenu après quatorze mois de soins médicaux à l'hôpital des forces armées françaises du Val-de-Grâce, à Paris en France. Dix-huit ans, c'est aussi le temps qu'il a passé à la tête du diocèse d'Owando dont il avait pris la possession canonique du siège épiscopal comme évêque *sede plena*, le 29 septembre 1990, après y avoir assumé, pendant deux ans, la charge d'administrateur apostolique *sede vacante*.



Mgr Ernest Kombo

Né à Pointe-Noire, le 27 mars 1941 d'Ernest Kombo, mécanicien-tourneur au CFCO et d'Antoinette Biyela, maraîchère, il a été le cinquième enfant d'une fratrie qui en comptera neuf, dont une seule fille, la sixième. Jour pour jour, Mgr Kombo aurait soufflé ses 85 bougies le vendredi 27 mars dernier.

Premier prêtre congolais dans la Compagnie de Jésus, de décembre 1983 à juillet 1990, premier évêque du diocèse de Nkayi (né du démembrement de celui de Pointe-Noire et couvrant les départements administratifs du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou), il a été aussi le premier prêtre ordonné par Son Eminence Emile Cardinal Biayenda, le 8 juillet 1973, en la basilique Sainte-Anne du Congo, peu après son élévation à la dignité cardinalice.

Dans son homélie, en bon visionnaire, Emile Cardinal Biayenda le prévenait: «A tous ceux qui peuvent te mépriser, dis: «Ils ne savent pas ce qu'ils font. Tu es Jésus. Le père et fondateur de ton institut, Saint Ignace de Loyola, t'a tracé un programme et une méthodologie apostolique en ces termes: *Ad majorem dei gloriam!*»

Nommé par le pape Jean-Paul II, le 5 décembre 1983, année du centenaire de l'évangélisation du Congo, et sacré à Rome le 6 janvier 1984, en la solennité de l'Épiphanie par le même souverain pontife, il est intronisé le 25 mars 1984 par Mgr Godefroy-Emile Mpwati, alors évêque de Pointe-Noire, à l'esplanade de ce qui, depuis lors, deviendra la cathédrale Saint Louis IX, Roi des Français, de Nkayi. Ainsi, Mgr Kombo aura été avec NNSS Hervé Itoua, premier évêque diocésain de Ouesso et Anatole Milandou de ceux que l'on a affectueusement appelé «*les évêques du centenaire*». En effet, ces deux derniers évêques «*jumeaux*» avaient été sacrés le 28 août 1983 au stade Félix Eboué, à Brazzaville, par Roger Cardinal Etchegaray, au cours de la messe de clôture du centenaire de l'évan-

gélisation du Congo. D'abord évêque titulaire de Capra et auxiliaire à Brazzaville, Mgr Anatole Milandou sera, par la suite, transféré comme évêque résidentiel à Kinkala, après l'érection de ce nouveau diocèse par la bulle «*Ecclesia Sancta*» du 3 octobre 1987.

Ironisant sur l'accueil peu chaleureux qui lui avait été réservé comme évêque nommé à Nkayi, dans ce langage allégorique qu'il affectionnait tant, Mgr Kombo se disait être «*né d'une césarienne suivie d'une infection*». En mars 1990, à la paroisse Notre-Dame de Fatima, à Dolisie, au terme de la traditionnelle session diocésaine de la mi-carême, l'abbé Marc Mfoutou, alors vicaire général et l'un des doyens du clergé local, prit la parole au nom de ses confrères et déclara: «*Mgr Ernest Kombo, notre Père-évêque, nul n'est besoin de rappeler que ces six dernières années ont été difficiles, aussi bien pour vous que pour nous-mêmes vos prêtres. Mais il nous faut, à présent, tourner cette page sombre pour vivre autrement entre nous, au sein de ce peuple qui nous est confié. Au nom de l'ensemble du clergé de ce diocèse et au mien propre, j'annonce solennellement que, dès cet instant, nous vous acceptons, vous reconnaissons et vous accueillons comme l'évêque diocésain de Nkayi, comme notre évêque.*»

Jaillissant de la bouche d'un homme peu loquace, ces mots du vicaire général qui, du reste, avaient retenti très fort eut l'effet d'un baume au cœur et suscita comme un soulagement inespéré. Envahissant tous les visages, l'émotion était à son comble et, sur le moment, presque personne n'en croyait ses oreilles. Trop beau pour être vrai!

Le lendemain matin, à la fin de la messe dominicale qui clôturait cette session diocésaine et au moment où devait s'ébranler la procession de sortie, comme pour matérialiser et sceller cette réconciliation tant attendue, tant souhaitée, quelques prêtres et responsables laïcs s'étaient spontanément saisis de l'évêque et l'avaient porté en

trionphe jusqu'à la sacristie, sous les applaudissements nourris du peuple de Dieu venu nombreux à cette eucharistie présidée par l'ordinaire lui-même.

Dans ce diocèse promis à un bel et radieux avenir et qui ne manque pas d'atouts, une page lugubre s'était tournée et une nouvelle ère empreinte d'autant de sérénité que de franche collaboration s'ouvrait, mais pour combien de temps? Comble de malheur, l'idylle ne sera que de très courte durée, puisqu'au matin du 19 juillet de la même année, soit à peine quatre mois après cet épisode presque surréaliste, l'évêque enjoignait les trinômes paroissiaux et tous les membres du bureau du conseil diocésain de l'apostolat des laïcs (CDAL) à le rejoindre au siège épiscopal, à Nkayi, avant 12 heures locales. J'en faisais partie avec la plupart des autres membres du CDAL. A l'époque, le CFCO était encore «*cette épine dorsale de l'économie congolaise*» et fonctionnait à plein régime, les trains circulant normalement dans les deux sens. On était déjà en saison sèche, tant et si bien que même ceux venant de Sibiti ou de Mouyondzi et qui avaient pris la route étaient arrivés à l'heure. Tout couverts de cette poussière ocre des pays du Niari, ils avaient même le temps de se débarbouiller.

Ce matin-là, tout le monde affichait un air grave et une atmosphère inhabituelle régnait sur la cité-cathédrale. A 11 heures 50 minutes, nous nous installions dans la grande salle de réunion où nous rejoignait un peu plus tard l'Ordinaire du lieu. Rien qu'avec un papier enroulé sous la main. Nous saurions peu après que c'était la bulle qui le mutait au diocèse d'Owando et qu'il s'était efforcé de nous lire non sans peine. On s'en doutait un peu. Ce serait trop beau pour durer!...

En arrivant au diocèse d'Owando, en septembre 1990, Mgr Kombo était loin d'y être un parfait inconnu pour y avoir déjà œuvré pendant deux années comme administrateur apostolique. Il y a trouvé, en plus de quelques missionnaires fidei donum Polonais de Cracovie, six prêtres séculiers dont trois opérationnels sur le terrain pastoral, à savoir: les abbés Victor Abagna-Mossa (aujourd'hui archevêque émérite d'Owando), Joseph Ndinga et Paul Dongagba et les trois autres, en situation de retraite: NNSS Raphaël Ndangu, Noël Ogné, tous deux prêtres honoraires de Sa Sainteté et l'abbé Emile Okoumou. Ayant fait de la formation l'axe principal de sa pastorale, en 18 ans, Mgr Kombo a appelé plus de quatre-vingt-dix jeunes aux ordres sacrés, ainsi qu'un moins jeune, l'abbé Albert René Juste Gauthier, un français, ordonné prêtre à l'âge de 74 ans, et même un diacre permanent, Paul Okounga, le tout

MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT Avis d'appel à candidatures (Relance)

Projet	Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat – PAJE
Financement	Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)
Référence	PAJE/2026/AMI/001
Titre du Poste	- Responsable Suivi-évaluation
Localisation	République du Congo, Brazzaville.
Date de publication	09/04/2026
Date limite:	29/04/2026

INTRODUCTION

La République du Congo a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût de Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) et envisage d'en faire partiellement usage pour le financement des coûts relatifs au recrutement du personnel de l'Unité de Gestion du Projet. Le présent appel à candidatures concerne le poste de Responsable Suivi-évaluation.

PRESENTATION DU PROJET

L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de «Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires».

Les résultats attendus du Projet sont entre autres:

- Le renforcement et l'opérationnalisation de 957 MPMEs du secteur agroalimentaire, obtenant l'accès aux services financiers;
- L'accès aux marchés des petits producteurs est amélioré par la création et l'extension des partenariats commerciaux inclusifs et durables, avec l'insertion de 11.500 producteurs;
- L'amélioration de la qualité des aliments commercialisés, à travers la réhabilitation des infrastructures de marché réduit les pertes;
- La création d'un dialogue au niveau local sur les systèmes alimentaires durables et inclusifs;
- La création d'un environnement politique et réglementaire soutenant les investissements dans le secteur agroalimentaire et l'accès aux services financiers des acteurs des filières agricoles cibles;
- La création d'un dialogue public-privé incluant une représentation gouvernementale multisectorielle ainsi que des organisations du secteur privé, s'exprimant au nom des différentes parties prenantes et des jeunes, qui se concentrent sur la stimulation et le soutien de la croissance de l'agro-industrie;

Le Projet intervient dans les départements du Sud, appelés «grenier du Congo», où se trouve une forte concentration de populations rurales et de jeunes et, qui disposent de potentialités agricoles ainsi que de bonnes conditions agroécologiques (environ 67% de la production totale de manioc et une grande production de fruits et de légumes). De manière plus spécifique, le projet intervient dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou et des Plateaux. Le projet interviendra aussi dans une partie du département de la Cuvette et de la Cuvette Ouest, pour mieux capitaliser les acquis du PD-PAC, ciblant essentiellement la filière halieutique. Entré en vigueur le 20 octobre 2022, la date actuelle d'achèvement du projet est le 31 décembre 2028.

DOSSIER DE CANDIDATURES – MODALITES DE RECEPTION- CRITERES DE SELECTION

a) Dossier de candidatures

- Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants:
- Un curriculum vitae récent détaillé, signé et daté (4 pages maximum en format PDF), et y indiquer trois personnes de références que la commission de recrutement pourrait contacter;
 - Une lettre de motivation (1 page maximum en format PDF) précisant (a) les formations et qualifications pertinentes pour le poste sollicité, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée à apporter par le candidat face aux défis de la mise en œuvre du PAJE et (d) le délai de disponibilité du candidat;
 - Les copies certifiées conformes des diplômes, les attestations de travail et autres certificats (à joindre au dossier de candidature);
 - Un extrait du casier Judiciaire datant de moins de 3 mois;
 - Un certificat de nationalité.

b) Réception et date limite

Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse: **Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo**, ou transmis par courrier électronique (un seul envoi incluant l'ensemble des documents requis) à l'adresse suivante: **recrutement2026@maep-paje.cg avec copie obligatoire à: recrutementpersonnel@maep-paje.cg**; avec en objet la mention suivante:

- «PAJE-RSE-Nom du candidat» pour le poste de Responsable suivi-évaluation.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le **29/04/2026 à 16h00, heure locale**. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

c) Critères de sélection

Les candidats seront recrutés sur la base de leurs qualifications académiques, de leurs expériences professionnelles pertinentes et de leurs capacités à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes: (i) présélection des candidats sur la base des qualifications et critères établis; (ii) participation à un test écrit (option à la discrétion du Ministère), (iii) participation à une interview (seuls les candidats retenus à l'issue du test écrit seront contactés pour l'interview).

Considérations particulières:

- **Fonctionnaires:** Pour les candidats fonctionnaires, une lettre de mise en disponibilité ou de libération par son administration de tutelle devra être présentée avant l'entrée en fonction.
- **Candidatures féminines:** Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
- **Lieu d'affectation:** L'Unité de Gestion du Projet est basée à Brazzaville, lieu de recrutement et de prise de fonction du personnel du projet.

DUREE DU CONTRAT – LIEUX D'AFFECTION

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limité à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois. Il(elle) sera basé(e) à Brazzaville avec des déplacements dans la zone du projet.

1. RESPONSABLE SUIVI EVALUATION

Tâches et responsabilités

Sous la responsabilité finale du Coordonnateur du Projet, le/la Responsable Suivi et Evaluation- Coordinateur/trice adjoint sera basé(e) à Brazzaville à l'UGP avec des déplacements fréquents dans la zone d'intervention du projet.

Le/la responsable du suivi/évaluation- sera chargé(e) d'assurer la planification, le suivi et l'évaluation périodique de toutes les activités du Projet, ainsi que de la coordination du Projet. Il/elle sera également chargé(e) de coordonner l'appui les acteurs et partenaires du projet à mettre en place leurs propres dispositifs cohérents avec celui-du Projet, ainsi que d'appuyer les autres membres de l'UGP. Il/Elle coordonnera aussi l'assistant de suivi et évaluation pour la collecte des données dans les temps et qualité prévu, ainsi qu'assurer l'appui des assistants SE aux opérateurs et les partenaires à remplir leurs tâches de gestion et production de l'information.

Le RSE est chargé de la conception et de la gestion participative du système de planification et de suivi - évaluation du Projet. Il veille au développement d'un système de Suivi - Evaluation Participatif basé sur des mécanismes et systèmes formels et fonctionnels. Il/elle est le responsable final de l'utilisation et la présentation des données pour la planification, le pilotage et la prise de décision du projet.

Taches spécifiques

a) Concernant la mise en place du système:

- Guider un processus d'établissement de la situation de référence (étude de base); vérifier la qualité des données socio-économiques disponibles sur la zone du projet, les méthodes utilisées pour les collecter et leur degré de fiabilité pour constituer de bonnes statistiques de base;
- Il/elle sera responsable du suivi de la mise en œuvre de la stratégie genre;
- Travailler étroitement avec l'assistance internationale pour la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation;
- Guider le processus d'identification et de conception des indicateurs clés pour chaque composante en vue de l'enregistrement et du compte-rendu des progrès physiques par rapport aux prévisions du PTBA;
- Guider un processus d'identification des questions et paramètres clés de performance en vue du suivi des performances du Projet et de leur comparaison avec les objectifs;
- Guider et superviser les organismes contractants pour réaliser en relation avec l'assistance technique internationale les enquêtes et études spécifiques requises pour l'évaluation des effets et des impacts du Projet;

- Contribuer à l'élaboration du plan de renforcement des capacités du Projet en matière de Suivi Evaluation et suivre sa mise en œuvre;
- Appuyer de manière participative des formations en Suivi Evaluation sur la base des besoins des intervenants, notamment les bénéficiaires;
- Développer l'ensemble du cadre pour le suivi et l'évaluation (S/E) du projet, notamment les revues annuelles, les évaluations participatives d'impact, le suivi des processus, le suivi des opérations et les ateliers de capitalisation des leçons apprises;
- Développer le Système d'Information et l'intégrer comme outil de planification et de gestion de l'UCP.
- Développer un système de gestion des connaissances et assurer sa fonctionnalité au sein de l'UCP

b) Concernant la mise en œuvre du S&E

- Concevoir sur la base du PTBA, le cadre de suivi des réalisations physiques et des processus relatifs aux activités du Projet;
- Appuyer l'équipe du Projet et les partenaires de mise en œuvre dans la préparation de leurs rapports d'avancement. Ensemble, analyser ces rapports en termes de problèmes et d'actions nécessaires.
- Préparer les rapports d'avancement consolidés, pour la Coordination du projet, à soumettre aux instances appropriées suivant le calendrier approuvé;
- Réviser les rapports de suivi; les analyser pour l'évaluation d'impact et pour identifier les causes d'éventuels obstacles dans la mise en œuvre du Projet;
- Informer et participer aux missions de supervision et d'évaluation/ revues externes en analysant les rapports de suivi ainsi qu'en fournissant une connaissance directe et personnelle de la situation de terrain;
- Organiser des sessions de recyclage en Suivi Evaluation pour l'équipe du Projet, les partenaires de mise en œuvre, les organisations locales et les bénéficiaires;
- Planifier des rencontres régulières pour identifier les leçons de l'expérience et les conséquences pour les prochaines étapes du Projet;
- Assurer la gestion des connaissances et les activités de communications selon les informations collectées par le suivi évaluations et les résultats généraux du projet;
- Contribuer activement à la réalisation du PTBA et assurer la disponibilité des données pour sa formulation;
- Coordonner le SSE dans chaque région et de l'antenne et assurer la collecte des données définies nécessaires au projet à la fréquence convenue;
- Collaborer avec le personnel et les partenaires de mise en œuvre au suivi qualitatif afin de fournir des informations pertinentes sur l'évaluation courante des activités et des effets du projet;
- Guider le personnel du projet et les partenaires à la rédaction de leurs rapports d'avancement et examiner les rapports en tirant les conclusions et recommandations nécessaires au pilotage;
- Effectuer des visites régulières sur le terrain pour soutenir la mise en œuvre du SE;
- Orienter et superviser les consultants et/ou structures engagées par contrat pour la réalisation des enquêtes spécifiques nécessaires à l'évaluation des effets;
- s'assurer que tous les contrats signés avec les opérateurs/prestataires de services incluent des spécifications pour le SSE et le type des données à collecter, fréquence et mode de reportage et les pénalités pour défaut de compte-rendu comme spécifié;
- Informer et collaborer avec les missions externes de supervision et d'évaluation en faisant des informations disponible et actualisé sur l'avancement du projet;
- Planifier des rencontres régulières pour identifier les leçons de l'expérience et les conséquences pour les prochaines étapes du Projet et promouvoir le partage régulier des résultats du SE avec l'équipe du Projet, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires;

PROFIL DU POSTE -RESPONSABLE SUIVI EVALUATION

- Être de nationalité congolaise et âgé de 55 ans au plus à la date de lancement de l'appel à candidature
- Titulaire d'un diplôme universitaire supérieur (niveau master au minimum) en Sciences agronomiques, Statistiques ou discipline apparentée;
- Forte expérience en matière d'intégration et de suivi des stratégies de genre;
- Au moins 5 ans d'expérience dans des fonctions similaires de planification et suivi évaluation;
- Expérience dans la coordination des projets;
- Bonne connaissance du milieu rural;
- Bonne connaissance du Excel et des logiciels de gestion des bases de données;
- Une bonne connaissance des systèmes de SE dans le contexte des projets de développement rural
- Connaissance pratique de la gestion axée sur les résultats et des domaines transversaux comme le développement de capacités et l'approche genre;
- Connaissance de la langue française.
- L'expérience dans la mise en œuvre des projets jeunes sera un atout.

Fait à Brazzaville le, 08/04/2026

Le Directeur de Cabinet

Pascal Robin ONGOKA

ELECTRICITÉ

Véritable baromètre du développement industriel et humain

En matière d'énergie électrique, le Congo connaît un paradoxe qui constitue un des facteurs explicatifs de sa sous-industrialisation et de son sous-développement. Malgré les énormes potentialités énergétiques électriques dont regorge l'ensemble du pays, la plupart des études disponibles sur la situation énergétique du Congo révèlent une pauvreté énergétique globale qui se traduit par une très faible consommation d'énergie électrique par habitant. Le défi majeur à relever est celui de mettre en valeur les énormes potentialités du pays.

L'énergie électrique, cette denrée rare actuellement à Brazzaville et à Pointe-Noire mais vitale pour l'économie, doit être mise au service du développement du pays et servir de levier pour un épanouissement harmonieux des populations. Elle est considérée à juste titre comme le moteur du développement. Sa disponibilité et sa régularité sont des éléments importants qui influencent la décision d'un industriel ou d'un opérateur économique qui veut se lancer dans ses activités dans notre pays. Le pays possède des potentialités hydroélectriques, mais le niveau de développement de ses infrastructures est faible, tout comme le taux d'électrification du Congo. Aujourd'hui, le service public de l'électricité est caractérisé par une mauvaise qualité du produit, matérialisé soit par des délestages, soit par des baisses de tensions, soit par une indisponibilité du produit. Cette situation est due au manque de maintenance (entretien ou renouvellement) des ouvrages existants, l'absence d'investissement pour le développement du secteur et son adaptation pour satisfaire la demande. Face au déficit et au niveau peu élevé pour l'expansion des réseaux, l'unique société d'électricité du Congo doit s'engager dans une



Vue d'une centrale électrique de la société E²C

réforme profonde du secteur de l'électricité. Ce secteur est régi par quatre lois promulguées en avril 2003. Pour la ville de Brazzaville, étant donnée la limitation technique de la puissance importée de la République Démocratique du Congo (RDC) à travers la ligne à haute tension Kinshasa-Brazzaville, il était prévu la construction d'une centrale thermique Diesel de 32,5 MW et sa mise en exploitation est attendue depuis la fin du troisième trimestre 2006. Avec la réhabilitation et l'extension de la centrale hydroélectrique du Djoué, la puissance installée à Brazzaville sera portée à 62,5 MW, soit environ 80% des besoins actuels. Pour la ville de Pointe-Noire, alimentée actuellement par la centrale hydroélectrique de Moukoko, il est prévu la construction d'une centrale thermique au fuel lourd, à la Coraf, de puissance installée d'environ 32,5 MW. La réhabilitation de la centrale thermique de la société Energie électrique du Congo pour porter sa puissance installée à 18 MW avec l'utilisation de groupes diesel acquis dans le cadre du 44^{ème} anniversaire de l'indépendance et l'extension de la centrale à gaz de Djéno ou la construction d'une nouvelle centrale à gaz fera porter la puissance de 25 MW à 70 MW. La puissance garantie à Pointe-Noire sera alors de 122MW pour une demande établie actuellement à 60 MW. Il était aussi question de faire

réaliser les études de faisabilité de la centrale hydroélectrique de Sounda dans le Koulikou d'une capacité de 1000MW... Le secteur de l'électricité connaît de profondes mutations dans le monde depuis la fin du siècle dernier ; il doit s'adapter aux besoins de l'économie et de l'ensemble de la société, car l'électricité constitue un des fondements de l'amélioration des conditions de vie des populations et de la compétitivité de l'industrie moderne. Le Congo souvent à la traîne, n'a pas échappé à cette tendance, car pour moderniser, combattre la pauvreté, créer de la richesse, il a besoin d'une électricité moins chère de bonne qualité, en quantité suffisante et de manière permanente. Pour assurer le développement du secteur, il devient impérieux de mieux l'organiser, et rechercher des financements adéquats afin d'en assurer la croissance. Beaucoup de pays africains, devant le fonctionnement chaotique des entreprises d'électricité et pour garantir l'avenir, ont entrepris la mutation profonde de leur secteur de l'électricité. La nécessité de restructurer ce secteur s'impose désormais. Mais, une réforme qui connaît un échec coûte cher à la collectivité en général et aux consommateurs en particulier. C'est pourquoi, la réforme bien sentie doit être comprise par l'ensemble des parties afin qu'elle soit mise en œuvre avec succès.

Philippe BANZ

DÉBAT SUR LE BONHEUR

L'accumulation des biens matériels n'est pas toujours le bonheur

Dans le cadre des cafés philo, une réflexion était engagée à l'Institut français du Congo, à Brazzaville, samedi 28 mars 2026, autour du thème: «Qu'est-ce que le bonheur? un dialogue avec Ebénézer». Le débat était animé par Rodreli Peyeneni Koumba, professeur certifié de lycée en philosophie et doctorant. La réflexion a fait ressortir que le bonheur dépend davantage du travail intérieur et de la connaissance de soi que de l'accumulation des biens matériels. Il ne peut être mesuré, car il ne suit pas une logique quantifiable, mais résulte d'un processus de purification des passions et d'acquisition des vertus.



Rodreli Peyeneni Koumba

L'analyse sur la question du bonheur a permis de passer en revue les conceptions de Njoh Mouélé, philosophe camerounais, enseignant à l'université de Yaoundé II; Frédéric Lenoir, philosophe-sociologue français et Claver Boundja, philosophe congolais, enseignant à l'Ecole normale supérieure (ENS), à l'université Marien Ngouabi, Brazzaville. A partir de ces trois conceptions, le débat a débouché sur une conclusion soulignant que le bonheur ne s'inscrit pas dans une perspective du quantifiable, plutôt de la connaissance, de la maîtrise et de la construction de soi. Pour l'animateur, «lorsqu'on parle du bonheur, on fait allusion au bien-être. Par ailleurs à ce terme se greffe

humain, on nous fait toujours savoir que tel est pauvre, telle population est malheureuse, parce que du point de vue de certains biens, elles n'en possèdent pas (manque de maison, de véhicule), donc ils sont malheureux. C'est dans cette perspective que nous voulons dire qu'on ne peut pas mesurer le bonheur, étant un état. C'est quelque chose qu'on ressent. Dès l'entame de la conférence, il a précisé que «nous avons voulu distinguer le bonheur et la satisfaction. Le bonheur est durable et global. La satisfaction est éphémère parce que la satisfaction cadre avec l'émotion et le plaisir. C'est une chose qui ne perdure pas». «C'est ainsi que nous avons légitimé une idée phare, celle consistant à dire que le bonheur permet à préserver ce qui est durable, en faisant aussi allusion à certains fondamentaux comme la santé et avoir certaines aptitudes physiques».

«Le message fort que nous lançons à la jeunesse congolaise consiste à dire que réussir sa vie ou être heureux ne dépend pas des calculs extérieurs, c'est-à-dire, parce qu'on accomplit quelque chose qui est à la mode et en vogue, ce que tout le monde soutient. On est dans un état de bien-être lorsqu'on a réalisé quelque chose de voulue et non parce que la société le veut».

Rodreli Peyeneni Koumba a démontré qu'au regard des rapports de certains institutions internationales en parlant du développement

Philippe BANZ

FILIERE BOIS DOMESTIQUE

Vers une meilleure structuration du marché local

Un atelier de restitution finale de l'étude sur la chaîne de valeur du bois domestique en République du Congo s'est tenu le 2 avril 2026 à Brazzaville, dans le cadre du projet ASP-MIB (Appui au Secteur Privé - Marché Intérieur du Bois), financé par l'Union européenne et coordonné par l'Association Technique et Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT-Congo). Il a permis de présenter les conclusions de l'étude et de définir les actions futures visant à structurer et développer la filière.



Les participants à l'atelier

L'activité a rassemblé les autorités administratives, les partenaires techniques et financiers, les représentants du secteur privé, de la société civile, les organisations artisanales et les instituts de formation. L'enquête a couvert les cinq localités majeures: Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouessou et Sibiti, intégrant les contributions des autorités locales et acteurs de terrain. D'après M. Guy Saturnin Tsetsa, directeur de cabinet par intérim du ministre de l'Économie forestière, l'étude a permis d'identifier de manière exhaustive les acteurs clés de la filière, de dynamiser les types de produits mis sur le marché intérieur, d'évaluer les dynamiques économiques, sociales et commerciales, et de mieux appréhender les enjeux de formation, d'organisation, de financement et de gouvernance forestière. Il a également souligné l'importance des contributions des participants pour valider les constats et enrichir les recommandations du rapport. Puis il a réaffirmé l'engagement du gouvernement à assurer une gestion durable et équilibrée des écosystèmes forestiers, à encourager les investissements responsables, à

lutter contre l'exploitation illégale, à promouvoir la transformation nationale du bois, et à renforcer la formation professionnelle et les compétences techniques des artisans et petits producteurs.

L'objectif du projet est d'améliorer la compétitivité et la durabilité de la filière bois domestique, a expliqué Alain Bertin Thiotsop, représentant de l'ATIBT Congo et chef du projet ASP-MIB.

L'étude, dirigée par Catherine Vivien, cheffe de mission, a permis de dresser un diagnostic national détaillé de la filière domestique. Elle a révélé que 150 000 m³ de bois scié alimentent chaque année les centres urbains, avec plus de 250 000 m³ prélevés en forêt, mobilisant de nombreux artisans et petites entreprises. La majorité de ces acteurs évolue dans l'informel, avec un accès limité à la formation technique et à la formalisation administrative. L'étude estime à près de 1 milliard de francs CFA le manque à gagner pour l'État en taxes d'abattage et à environ 2 milliards de francs CFA en cotisations sociales non versées. L'impact environnemental de l'exploitation

artisanale est également important, rendant nécessaire sa formalisation progressive pour mieux protéger les ressources forestières.

Les résultats de cette étude constituent un socle solide pour orienter les actions du projet ASP-MIB, notamment en matière de formation, de structuration des acteurs et de promotion du marché domestique. Grâce à ces initiatives, la filière bois domestique devrait bénéficier d'une meilleure organisation, d'acteurs mieux formés et d'un marché national plus attractif et compétitif. Les autorités et partenaires espèrent ainsi transformer ce secteur en un véritable levier de développement économique et social pour les milliers de familles qui en dépendent.

Cet atelier marque une étape déterminante dans la valorisation et la modernisation de la filière bois domestique au Congo, avec des actions concrètes à venir pour renforcer sa compétitivité, sa durabilité et sa contribution au développement national.

Darchevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

«UNION BUSINESS»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA
Siège social: 620, Avenue Félix Tchicaya, carrefour Château d'eau OCH
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en date à Pointe-Noire du quatre février deux mil vingt-six, le gérant a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UNION BUSINESS SARLU, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 620, Avenue Félix Tchicaya, carrefour Château d'eau OCH.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Décidé de mettre en sommeil la société UNION BUSINESS SARLU le 31 Mars 2026, pour une durée de trois (03) ans.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 04 février 2026 sous le n° CG-PNR-01-2026-R-00158.

Pour avis,

Le Gérant.



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION
REGIONALE (MEPIR)



PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL
EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)-AGENCE FIDUCIAIRE

DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE URBAINE

APPEL A CANDIDATURE N° 002/MEPIR/2026/PRACAC/AGF-PRRU RECRUTEMENT D'UN(E) SPÉCIALISTE EN VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG), EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS (EAS) ET HARCELEMENT SEXUEL (HS)

I- Contexte et justification

Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 60 millions USD pour le financement du projet de renforcement de la résilience urbaine (PRRU) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour financer les services de «recrutement d'un (e) spécialiste en violences basées sur le genre (VBG), exploitation et abus sexuels (EAS) et harcèlement sexuel (HS)».

II- Description du poste

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le (la) spécialiste en violences basées sur le genre (VBG), exploitation et abus sexuels (EAS) et harcèlement sexuel (HS) sera chargé entre autres de:

Gestion des activités et de la documentation liées aux VBG/EAS/HS

- appuyer le projet dans la prévention, l'atténuation des risques, et la réponse aux VBG, EAS et HS, liées à la mise en œuvre des activités du Projet;

- veiller à l'application et au respect, dans la conduite des activités du Projet, des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des normes du Cadre Environnemental et Social (CES) et des notes de bonnes pratiques de lutte contre l'exploitation et abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel (EAS/HS) de la Banque mondiale en matière de sauvegardes sociales et notamment de prévention et gestion des potentiels risques et cas de VBG/EAS/HS;

- vulgariser, mettre en application les dispositions VBG/EAS/HS des documents de sauvegardes du Projet, faire le suivi de leur mise en œuvre et au besoin mettre à jour le document d'évaluation des violences basées sur le genre (VBG) - Annexe 12 du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), mais aussi (i) du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) (ii) du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), (iii) du Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA), (iv) du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), (v) du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP); (vi) du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PMPP), (vii) des Procédures de gestion de la main-d'œuvre (PGMO);

- assurer la supervision de la préparation, puis la vulgarisation et la mise en œuvre des dispositions VBG/EAS/HS des plans de sauvegardes, notamment des (i) Plans en faveur des Populations Autochtones (PPA), (ii) Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ou Plan succinct de réinstallation (PSR), (iii) Plan de restauration de moyens de subsistance (PRMS); Plan d'action pour la prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre, Exploitations et Abus Sexuels, Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS);

- élaborer le Plan d'action pour la prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre, Exploitations et Abus Sexuels, Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS), en collaboration avec les spécialistes en sauvegardes;

- élaborer un protocole de réponse aux cas de VBG au sein du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), en assurant une approche «axée sur le/la survivant(e)» pour faire en sorte que les personnes ayant subi un incident de VBG reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement éclairé de la victime et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement);

- appuyer le spécialiste en sauvegardes sociales dans la mise en œuvre du MGP, notamment en ce qui concerne le rapportage et le suivi des plaintes liées aux VBG/EAS/HS pour assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthique des données liées aux plaintes de VBG;

- mettre en pratique les dispositions relatives à l'apport d'un soutien holistique à tout survivant de VBG, EAS et HS, en assurant un suivi sur le long terme en travaillant notamment avec les Circonscriptions d'Actions Sociales (CAS) du Ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire (MASSAH), le Programme National de lutte contre les violences faites aux femmes du Ministère de la promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle (MPFIDEI) ou toute autre institution jugée digne de confiance;

- intégrer les éléments VBG/EAS/HS dans les documents préparés par le Projet (notamment les TdR, contrats des prestataires,

Dossiers d'Appel d'Offre (DAO), dossiers de demande de cotation, contrats, codes de conduite des prestataires, screening, etc.) en collaboration avec le spécialiste en passation de marchés;

- contribuer au recrutement des prestataires, afin notamment de veiller à ce que les aspects de VBG/EAS/HS soient pris en compte;

- veiller à l'élaboration, à la signature, à la diffusion et au suivi de la mise en œuvre d'un Code de Conduite pour les parties prenantes du Projet (y compris les Ministères impliqués et l'UGP) qui garantisse un environnement de travail sûr et respectueux pour le personnel féminin et qui prohibe et sanctionne les EAS et HS;

- superviser les prestations des prestataires du Projet, notamment des activités de construction, pour s'assurer de la prise en compte des VBG/EAS/HS sur les chantiers;

- contribuer au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des éléments VBG, EAS et HS des documents de sauvegardes environnementale et sociale du Projet;

- participer à l'élaboration du Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) en définissant et chiffrant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de prévention des risques de VBG/EAS/HS;

- superviser la réalisation de toutes les activités du PTBA liées à la prévention des risques de VBG/EAS/HS, concernant notamment les populations vulnérables (ex-combattants, personnes âgées, jeunes sans-emplois personnes handicapées, jeunes filles mères, etc.);

- mettre en place un plan de suivi-évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des cas de VBG, avec l'appui du spécialiste en suivi-évaluation du Projet, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles, puis collecter les données de façon conforme aux bonnes pratiques du secteur;

- analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toutes recommandations appropriées pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des VBG;

- collaborer avec les autres experts de l'UGP, notamment les deux spécialistes en sauvegardes, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités et réaliser toute activité jugée utile par la Coordination de l'UGP et/ou par la Banque mondiale;

- contribuer à l'élaboration des documents suivants avant leur transmission à la Banque mondiale:

• rapports de suivi des sauvegardes environnementales et sociales du Projet (trimestriel) incluant une section sur les risques de VBG/EAS/HS et les activités réalisées;

• rapports de mise en œuvre du MGP (trimestriel);

• rapports de Suivi-Evaluation du Projet (trimestriel);

• rapport de Suivi Financier (RSF) (trimestriel);

• rapports circonstanciels en cas d'incident social ou en cas d'accident.

- Assurer la préparation technique des missions de supervision et de revue de la Banque mondiale et répondre aux exigences requises dans ce cadre et toute autre demande du bailleur ou de la Coordination du Projet.

b) Renforcement des capacités:

- préparer un plan de formation sur les VBG tout au long du Projet et assurer sa mise en œuvre (organiser et former les parties prenantes du Projet, notamment les ouvriers, le personnel du Projet, les acteurs communautaires);

- informer toutes les parties prenantes du Projet identifiées comme potentiellement à risques sur les activités et mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS menées dans le cadre du Projet à travers la préparation et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et de prévention de ces risques;

- vulgariser les bonnes pratiques liées aux risques des VBG/EAS/HS en collaboration avec les autres spécialistes du Projet.

III- Profil de candidat(e) recherché (e)

Le/la candidat(e) devra répondre au profil suivant:

• avoir une formation universitaire de niveau Bac+5, avec une spécialisation en Sciences sociales, Sciences humaines ou Sciences économiques, Ingénierie et ou Gestion de l'Environnement ou tout autre domaine assimilable;

• avoir au Minimum 5 ans d'expérience pertinente en prévention et gestion des VBG/EAS/HS, dont une expérience dans des projets d'infrastructure ou de développement financés par des bailleurs internationaux;

• avoir une expérience professionnelle pratique dans la prévention et la gestion des VBG/EAS/HS, notamment dans les projets d'infrastructures;

• une expérience professionnelle pertinente dans l'application des normes environnementales et sociales des bailleurs des fonds dans le cadre des projets ou programme de développement;

• avoir une expérience significative dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, la santé de la reproduction, basées sur l'IEC/CCC (Information-Education-Communication /Communication pour le Changement de Comportement);

• avoir une bonne connaissance de la législation nationale et du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale en matière de VBG/EAS/HS;

• avoir une expérience avérée en communication, notamment avec les groupes défavorisés;

• avoir une bonne connaissance de l'outil informatique en général, notamment des outils du Pack Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook);

• avoir une bonne connaissance du suivi des projets de développement et notamment des procédures et de la réglementation nationale congolaise, des procédures, des Normes Sociales et du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale;

• avoir une connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes/ victimes des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les violences basées sur le genre;

• avoir une bonne connaissance des questions de genre et de vulnérabilité;

• Avoir une expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ainsi que dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux violences basées sur le genre

• la capacité de travailler en équipe, de proposer des solutions aux problèmes rencontrés et être enclin à réaliser de nombreuses missions de terrain dans des zones difficiles d'accès;

• avoir une bonne connaissance des questions de genre et de vulnérabilité;

• avoir une bonne expression orale et écrite en français;

• avoir une bonne connaissance d'au moins une langue nationale (Lingala, Kituba) constitue un atout; et

• avoir la capacité de travailler sous pression.

NB:

• Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat.

• Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels.

• Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats occupants les postes de spécialiste au sein d'une unité de gestion (UGP) de l'un des projets du portefeuille de la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication des présents termes de référence (TdR), ne sont pas autorisés.

• Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

IV- Méthode de sélection

La sélection du candidat se fera en deux (2) phases: (i) une phase de présélection des candidats sur la base de leur CV qui permettra l'établissement d'une liste restreinte composée de candidats répondant aux critères minimums de qualification et d'expérience consignés dans l'appel à candidature; (ii) une phase d'interview pour laquelle les candidats présélectionnés sur la liste restreinte se présenteront. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

V- Dépôt des candidatures

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures écrits en langue française comprenant : une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du PRRU, un curriculum vitae à jour et signé, incluant trois (03) références professionnelles, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant l'expérience et de la qualification pour le poste, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 04 mai 2026 à 16h00, heure locale avec la mention: «Recrutement d'un(e) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et Harcèlement Sexuel (HS) pour le projet PRRU»

NB: Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront prises en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuves pour étayer leur candidature.

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PRRU

Rue Duplex n° 12 / Secteur Blanche Gomez

Tél.: (242) 05 206 2915

E-mail: prrucongo@gmail.com

Brazzaville – Congo

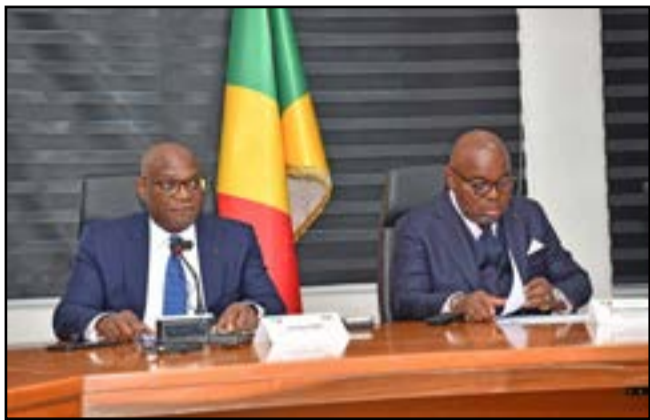
Fait à Brazzaville, le 13 avril 2026



INDUSTRIES EXTRACTIVES

La validation du Congo à la norme ITIE prévue en 2027

La première session ordinaire de l'année 2026 du Comité exécutif national de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)-Congo s'est tenue le 27 mars dernier, sous la présidence du ministre des Finances, du budget et du portefeuille public Christian Yoka. Plusieurs dossiers ont été mis sur la table de ce comité, entre autres, la validation des rapports 2024-2025 de l'ITIE et le plan d'action de l'ITIE 2026-2027.



Les ministres Yoka et Itoua à l'ouverture de la session

Cette session a connu la participation du ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean-Richard Itoua. De par sa portée, le ministre des Finances a déclaré que cette session marque le point de départ d'une année déterminante pour l'ITIE-Congo. «Une année préparatoire majeure, en vue de la prochaine validation du pays à la norme ITIE, prévue pour janvier 2027», a-t-il dit. Cette année devra être mise à profit pour consolider les acquis, en vue de mettre en œuvre les mesures correctives, issues de la dernière validation du Congo, mais aussi les recommandations

formulées dans les rapports ITIE et les exigences de la norme ITIE dans sa version 2023. Conscient de cette responsabilité, Christian Yoka a invité les parties prenantes (administration, entreprises extractives et société civile) à un engagement renouvelé et une collaboration renforcée pour la réussite de cette phase préparatoire qui conditionne, non seulement la performance à la validation, mais également la crédibilité et la durabilité du processus ITIE au Congo. A l'issue de cette rencontre, Christian Mounzéou, 3^e vice-président du comité national ITIE a résumé: «Nous avons discuté et

adopté le plan d'action de l'ITIE 2026-2027, discuté des priorités de l'initiative pour les mois à venir. L'une des priorités étant l'adoption du rapport de l'ITIE pour l'exercice 2024-2025». Sur la question de la validation en 2027, Christian Mounzéou a rappelé que le Congo avait eu une note modérée, 70,5 sur 100, ce qui a été considéré comme étant une note non seulement modérée, mais pour laquelle il faut absolument travailler pour s'assurer que le pays est en train d'avancer vers la conformité et maintenir cette conformité à l'initiative.

Germaine NGALA

SANTÉ

Attention à la rage

La rage est l'une des maladies qui mettent à mal la vie des animaux, principalement les chiens et autres animaux domestiques. Cette maladie n'est pas limitée qu'aux animaux mais aussi aux humains. Actuellement, elle sévit en Asie et les principales victimes sont des hommes avec un taux élevé de décès, soit 60% de 60.000 décès annuels dans le monde. L'Inde reste l'épicentre de la maladie avec 35% des cas mondiaux. Pour être fixé, nous nous sommes rendus au centre vétérinaire de Brazzaville, à la rencontre d'un spécialiste de la question Franck Duran Matembili, directeur de la santé animale, qui nous a éclairé sur cette maladie.



Un chien enragé

***C'est quoi la rage?**

**C'est une maladie qui est négligée. Les citoyens pensent qu'elle n'est pas aussi grave que Ebola. Malheureusement, c'est une maladie qui est aussi mortelle. Une fois déclarée, on ne peut pas rattraper la personne ou l'animal. C'est une maladie virale. De cette déclaration, on retient que la rage est une ancienne maladie, ignorée du public, mais qui est très mortelle et incurable tant chez les animaux que chez l'homme. Ceci explique le fort taux de mortalité en Asie.

***Quel est son mode de contamination?**

**Cette maladie est causée par la morsure de l'animal, sa griffure ou le léchage. Entre animaux, la contamination se fait par virus. Rareté de la contamination animal-homme au Congo. La propagation

de la maladie est lente. Il faut noter que la rage est une maladie animale mais peut être contractée par l'homme en contact avec un animal affecté.

***Peut-il y avoir une contamination d'homme à homme?**

**C'est rare, mais vu la lente propagation de la maladie qui reste ignorée, une fois détectée, il n'y a plus de mesures préventives, c'est la mort qui survient.

***Quels sont les vecteurs de la maladie?**

**L'animal est le vecteur de la maladie notamment les chiens, les chats et les chauves-souris.

***Y-a-t-il des symptômes visibles ?**

**Bien sûr, ils sont présents; d'ordre comportemental chez les animaux et chez l'homme atteint. Par exemple chez les animaux, ils deviennent nerveux, peuvent mordre à tout moment. Ils ne supportent plus la lumière et l'hydrophobie, après arrivent des formes plus prononcées avec une paralysie flasque avec la perte des membres et la mort survient en très peu de temps. Je mets

en garde contre la similitude avec certaines maladies. Par exemple la confusion que certains font entre la rage et le paludisme cérébral. Ce dernier a, à peu près, les mêmes symptômes que la rage. Mais généralement le mordeur meurt toujours plus vite que le mordu.

***La parade?**

** Comme recommandations, une fois mordu, l'homme doit automatiquement prendre un bain savonneux à la zone mordue pendant 15 à 20 minutes. Le savon ralentit la progression du virus, le temps d'aller prendre le sérum antirabique. Au Congo, la rage se manifeste uniquement chez les chiens et les chats.

Propos recueillis par
Emervie Julia MALONGA
(Stagiaire)

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

POINTE-NOIRE

De nouvelles stations d'eau pour améliorer la desserte de la ville

Le ministre de l'Énergie et de l'hydraulique, Émile Ouosso, a inauguré le 4 avril 2026 des stations d'eau potable à Pointe-Noire. Ces infrastructures sont destinées à améliorer l'accès à l'eau potable pour environ 600 000 habitants des zones non desservies en eau potable.



Une des forages de l'arrondissement 1 Lumumba

Le projet, financé par l'État congolais, concerne dans sa première phase trois arrondissements: Lumumba (1), Tié-Tié (3) et Ngoyo (6). À terme, il sera élargi à d'autres localités, grâce au projet Mattei, a fait savoir le ministre Émile Ouosso. «En ajoutant près de 600 000 Congolais connectés à l'eau dans ces trois arrondissements de Pointe-Noire, le taux de la couverture en eau va passer de 56% à près de 62%. Ceci n'est qu'une étape, et la suivante sera le projet Mattei mené avec les Italiens dont le démarrage est prévu pour la fin de cette année», a expliqué le ministre de l'Énergie. Pour le directeur général de La Congolaise des eaux (LCDE), Parfait Chrisostome Makita, ces installations sont conçues

comme des unités autonomes de production d'eau, reposant sur des technologies modernes adaptées aux besoins urbains. «Les statistiques de productions sont de 94 000 litres par heure pour Ngoyo et Lumumba, et 87 000 litres par heure pour Tié-Tié, soit 275 000 litres de production d'eau par heure», a-t-il signifié. Les autorités locales ont salué cette action. L'administrateur-maire de Tié-Tié, Jean Romuald Tchikambou, a remercié le Président de la République, tout en invitant les habitants à préserver ces infrastructures. «À propos de ce bijou que nous

attendons avec impatience, j'exige de vous un comportement exemplaire afin de le mettre à l'abri de tout acte de vol et d'incivisme», a-t-il exhorté. Pour le Gouvernement, cette mise en service marque une étape importante dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable à l'échelle nationale. Le ministre Ouosso a insisté sur la durabilité de ces infrastructures, appelant à leur entretien régulier. Une responsabilité partagée entre les usagers invités à en faire bon usage, et les autorités chargées d'en assurer la maintenance.

Jessica KINANI

SENSIBILISATION A L'AUTISME

Chaque vie compte!

La communauté internationale a célébré le 2 avril, la Journée internationale de sensibilisation à l'autisme. Cette année, l'ONU a placé cette édition sur le thème: "Autisme et humanité: chaque vie a de la valeur". Il s'agit d'un appel pour reconnaître la dignité inhérente, l'égalité des droits et la valeur inconditionnelle de chaque personne autiste.

La journée vise à promouvoir les droits, l'autonomie et la participation pleine et entière des personnes concernées par l'autisme, dans tous les domaines de la vie: éducation, emploi, santé, citoyenneté et vie sociale. Elle rappelle que l'autisme n'est ni une maladie, ni une déficience intellectuelle, mais un trouble du neurodéveloppement, caractérisé par une grande diversité de profils, de

capacités et de besoins. C'est aussi une occasion de déconstruire les préjugés et rappeler que les personnes autistes font pleinement partie de notre communauté.

Comme d'autres mois, à l'instar d'octobre qui est dédié à la sensibilisation sur les cancers de la femme, le mois d'avril est consacré à l'autisme. C'est un moment privilégié pour informer, écouter et mettre en lumière les réalités vécues par les personnes autistes et leurs proches. Pour plusieurs familles, cette journée représente à la fois un espoir d'inclusion, un besoin de reconnaissance et un appel à plus de compréhension. La sensibilisation, ce n'est pas seulement transmettre de l'information. C'est remplacer un regard inquiet par un regard bienveillant. C'est permettre à une personne autiste d'être vue pour ce qu'elle est, et non pour les idées reçues. Quand la société comprend mieux, elle s'adapte

mieux. Selon les données récentes de l'ONU, le nombre de personnes concernées par l'autisme dans le monde est estimé à 67 millions. D'où la question de sensibilisation s'avère importante. Sensibiliser, faut-il le rappeler, c'est poser des gestes concrets: s'informer, adapter nos environnements, faire preuve d'ouverture et de bienveillance. En rendant l'autisme plus visible dans toute sa diversité «Nous contribuons ensemble à bâtir une société plus inclusive, où chacun et chacune peut trouver sa place. L'inclusion des personnes autistes est une condition indispensable pour leur permettre un parcours de vie équitable et épanouissant», a dit Dieu Merci Nakavoua, directeur de l'école inclusive Case Dominique à Brazzaville, placée sous l'autorité de la sœur Ida Pélagie Louvouandou, de la Congrégation des Petites sœurs Dominicaines. Cette école prend en charge les autistes depuis 2015, avec pour slogan 100 soucis: 100 sourires.

E.M.-O.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001; N° 002 & N° 003/DR/ SUECO/2026.

Le Centre de Formation et d'Information SUECO, lance trois avis d'appel d'offres, relatifs à la mise en concession de la gérance des services de restauration et d'hébergement à Pointe-Noire, et de la gérance de l'Auberge de YOULOUPOUNGUI à DOLISIE.

Il s'agit de

- Avis d'appel d'offres n° 1: Concession de la gérance des services de la restauration et de la cantine des étudiants à Pointe-Noire,
- Avis d'appel d'offres n° 2: Concession de la gérance des services de l'hébergement et du dortoir des étudiants à Pointe-Noire,
- Avis d'appel d'offres n° 3: Concession de la gérance de l'Auberge de YOULOUPOUNGUI à DOLISIE.

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale, ayant une expertise avérée dans chacun de ces domaines et des garanties financières suffisantes et solides.

Les dossiers d'appel d'offres sont retirés à partir du lundi 30 Mars 2026, au secrétariat de la Direction de SUECO, à Pointe-Noire, Centre-ville, Avenue Moe TELLI n° 1, face à la Paroisse évangé-



lique du Plateau, moyennant une somme de cinquante Mille Francs CFA (50 000 F) non remboursable, et par dossier.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 04 Mai 2026, à 14h00.

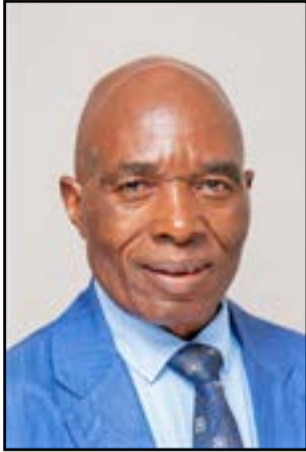
Fait à Pointe-Noire, le 25 Mars 2026.

Le Directeur de SUECO
Joseph MOUSSIEMI-MBERI.

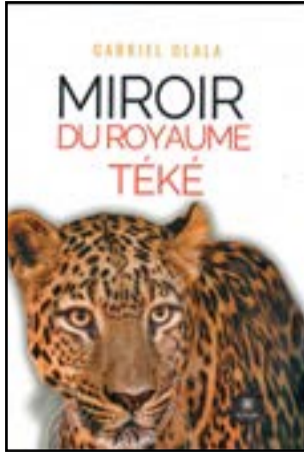
PUBLICATION

“Miroir du Royaume Téké”, de Gabriel Olala

Publié à Le lys Bleu éditions à Paris en France, et imprimé en Allemagne en 2025, “Miroir du Royaume Téké”, est le premier ouvrage de l'écrivain Gabriel Olala, enseignant-chercheur et ancien chef de département des sciences et techniques des activités de jeunesse à l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS) de Brazzaville. Écrit dans un style simple, agréable et accessible à tout lecteur, cet ouvrage de 223 pages, se subdivise en huit chapitres. Il explore les origines et l'organisation du Royaume Téké, mettant en lumière les dynamiques de pouvoir, les traditions royales et les croyances mystiques qui façonnent ce peuple.



Gabriel Olala



La couverture du livre

la domiciliation du bon sens, dans un environnement insalubre, corrompu, paradoxalement à celui d'autrefois où le contenu fut le repère et le modèle des sociétés, des civilisations enquêtrées sempiternelle de fraternité, d'égalité, de liberté et de justice...

Le premier chapitre porte sur l'aperçu géographique du Royaume Téké. Il élucide les origines des Tio, du Royaume Téké et circonscrit son espace assorti des aspects subsidiaires, des déterminants qui fondent le pouvoir royal. Le deuxième aborde l'aperçu historique du Royaume Téké, examine le Traité de Mbé et ses corollaires. Il brosse laconiquement les conclusions de la Conférence de Berlin ainsi que les crises qui émaillent l'Institution Royale. Le troisième esquisse l'organisation administrative et politique du Royaume Téké perçue à travers les divisions administratives et le fonctionnement de l'Institution Royale. Le quatrième étale les règles de dispute loyale et envisage la modernisation de la gestion administrative de l'Institution royale et indique quelques repères historiques.

Cependant, le cinquième éclaire les tours confusionnistes perçus à travers l'impropriété. Le sixième évoque le code de conduite qui commande la vie communautaire, explicité par les principes, les symboles du Royaume Tékés, les rites qui s'appuient sur les us et traditions Téké. Le septième traite des vertus, des valeurs et des trouvailles qui caractérisent les Tio. Enfin, le huitième chapitre examine la restauration des indices témoins d'une civilisation.

Il consacre une place de choix à la protection et à la conservation des écosystèmes, patrimoine matériel et immatériel qui sacralisent la culture Tio et la survivance des valeurs socioculturelles. Décrivant les origines du Royaume Téké, l'auteur relève que c'est encore un mystère. «*Tout se base sur la tradition dont l'oralité est la pierre angulaire, motrice de communication. Cela appelle le rappel de quelques définitions usuelles dans le processus d'une meilleure intégration dans la culture Téké et la création du Royaume Téké*». De la situation géographique du Royaume Téké, il précise que «*les données glanées qui expriment une précision ne suscitent guère de questionnement, pour s'être mieux intégrées dans les productions actuelles. La nécessité de restituer les données antérieures est fondamentale pour mieux appréhender les limites y relatives*».

En somme, le caractère labyrinthique observé quand on explore l'univers historique du royaume Téké interpelle et interpellera toujours les cerveaux évolués quant à offrir aux nouvelles générations des productions plus tamisées, plus approfondies, plus amplifiées. A noter que cet ouvrage sera officiellement présenté au public et dédié, le 30 mai 2026 à Odziba (Département du Djoué Léfini). Gabriel Olala est titulaire d'un certificat d'aptitude à l'inspection de jeunesse et des sports, il a été Major des conseillers principaux de jeunesse et des inspecteurs de jeunesse.

Alain-Patrick MASSAMBA

L'ouvrage aborde des thèmes clés tels que le traité de Mbé, les crises royales, ainsi que les rites et symboles qui régissent la vie communautaire. A travers une réflexion critique sur les interprétations extérieures et la culture Téké, il dévoile les mystères de la succession royale et les fondements spirituels du royaume. Autrement dit, cette œuvre s'intéresse particulièrement aux origines des Tékés et du royaume, ainsi qu'à la morale royale et aux enjeux culturels qui les entourent. Plus d'une cinquantaine de graphiques et photographies accompagnent le récit, à la fois narratif et descriptif de cette œuvre.

Les thématiques scrutées, condensées dans “Miroir du Royaume Téké” traduisent l'âme même du peuple Téké, partant du Royaume Téké, socle et rempart de l'histoire du Kongo. Elles évoquent de manière moins exhaustive, l'histoire d'un peuple qui a contribué positivement à l'ouverture de cette partie d'Afrique au reste du monde en général et inscrit le Kongo dans le concert des nations en particulier, et ce, à la faveur du Traité de Mbé. A cet égard, quelle place a-t-on réservée au Roi Ilô ler ainsi qu'à Mbé, capitale du Royaume Téké? Par extrapolation, cette problématique n'appelle aucunement l'intention d'un procès ou le prétoire est le lieu idéal et approprié des dépositions qui participeraient à la bonne appréciation des réalités vivantes et à

NOTES DE LECTURE

“La flamme d'un idéal. Jossart Nyoka Longo et le Zaïko Langa Langa”

C'est le titre de l'ouvrage rédigé par le journaliste et écrivain congolais, Foshino Ntumba Mukundulu. Publié en 2017 et co-édité par le Centre international de civilisation bantu (CICIBA), il est dédié au mytique groupe congolais Zaïko Langa Langa. L'ouvrage retrace le parcours musical de cet orchestre créé en 1969 et dont Papa Wemba fut l'un des fondateurs.

Écrire sur Zaïko, c'est d'abord beaucoup de motivations au départ pour l'auteur, qui a voulu rappeler que cet orchestre est né un an après sa naissance en 1969. C'était en même temps un défi, mais aussi un pari qui n'était pas facile au départ. Il fallait beaucoup de recherches; d'amour et de sacrifices.

Zaïko est un groupe qui est venu avec un défi et il l'a relevé. Les jeunes groupes naissent, ils doivent suivre soit le rythme Odemba qui était incarné par le grand maître Luambo Makiadi dit Franco ou encore le rythme Fiesta incarné par Kabasele Tshamala dit grand Kallé Jeeff, puis le seigneur Tabu Ley Rochereau. Alors Zaïko au départ,

était sur le rythme Fiesta. Mais quelque temps après, trouvée une parade pour mettre tous les vieux ensembles. A l'époque, si on n'est pas avec l'un des leaders des deux auteurs de l'école “Fiesta et Odemba”. C'était la guerre; jusqu'à sa disparition. C'est le cas de plusieurs orchestres qui ont disparu à cause de cette prédation.

Et la parade de Zaïko consistait à prendre un peu de Fiesta et un peu d'Odemba. Ce qui donnera naissance à la troisième école de la musique congolaise et depuis lors, aucune autre école n'a vu le jour. Cette révolution était très forte au point où toutes les musiques et animations d'aujourd'hui, proviennent de Zaïko. C'est le premier groupe qui a introduit dans le jargon congolais ce qu'on appelle “Atalaku”, des animateurs. Ailleurs, on les appelle les DJ. C'est Zaïko qui a créé ce phénomène vers les années 80. Il faut également relever que Zaïko est le premier groupe à avoir supprimé les instruments à vent.

Les animateurs “Atalaku” intervenaient après que le chanteur avait fini de chanter. Ils avaient pour rôle d'animer avec des ingrédients et

techniques propres. A l'époque, cette animation était assurée par les instruments et comme ceux-ci sont difficiles, “impatients” qu'ils étaient, ils finissaient par préférer une parade, celle des animations chantées. C'était une grande révolution dans la musique congolaise. Et aujourd'hui, on le sent à travers l'Afrique, il y a des DJs presque partout. A part cela, c'est l'un des rares groupes en Afrique aujourd'hui, qui a 55 ans. Une prouesse car lorsqu'il y a beaucoup de leaders dans un groupe, il y a toujours des frictions, lesquelles finissent par tuer le groupe. C'est quelque chose qui a impressionné l'auteur et qui l'a poussé à écrire. Avant Zaïko, Foshino Ntumba Mukundulu a publié “L'odyssée de Papa Wemba” en 2000, puis “J.B Mpiana, ma part de vérité”; “Werrason la rage de vaincre”; “Marie-Olive Lembe di Sita de Kabila Femme de cœur”, ainsi qu'un roman. Cinq livres sont aussi à publier dans les prochains jours, dont “Papa Wemba sur le trône de la rumba” qui compte près de 600 pages, co-rédigé avec les éditions CICIBA.

Alain-Patrick MASSAMBA

SAPE

Les 70 ans du monument Djo-Balard commémorés avec faste

Une information a failli échapper à notre rédaction. Il s'agit des festivités du 70^e anniversaire de Djo-Balard, l'un des “Rois de la SAPE” et l'un des ambassadeurs et monuments culturels congolais à l'étranger, qui se sont déroulées, le 27 mars 2026, dans la salle du 12 rue des Entrepreneurs à Villiers-le-Bel, transformée en temps d'une soirée en capitale mondiale de la SAPE. La représentation diplomatique était au rendez-vous, en présence d'Armand Rémy Balloud Tabawé, ministre conseiller de l'ambassade du Congo en France, pour honorer en même temps la Société des ambassadeurs et des personnes élégantes (SAPE).

Le “Roi de la SAPE” a changé de tenue à plus de trois reprises. Il a offert un défilé de mode au bonheur des amoureux de la SAPE. Né en 1956, Antoine Wada à l'état-civil, alias Djo-Balard a quitté Brazzaville dans les années 70 pour Paris, où sa passion de la bijouterie l'a naturellement conduit vers les cercles de la mode. Pendant des années, et ensemble avec les étudiants congolais de la Maison des étudiants congolais (MEC) imprégnés de l'art de la SAPE, il s'impose rapidement parmi les plus zélés, jusqu'à décrocher le titre de “Roi de la SAPE” lors d'un concours du mieux habillé. Loin d'être une simple fête d'anniversaire, les 70 ans du “Roi



Djo-Balard



Des officiels et invités autour du “Roi de la SAPE”

Djo-Balard” sont la concrétisation d'un parcours, la célébration d'un vétéran qui a transformé un art de vivre congolais en véritable héritage culturel. Née dans les rues de Brazzaville et de Kinshasa, la SAPE portée par des hommes comme Djo-Balard jusqu'au cœur de Paris, est aujourd'hui un miroir pour toutes les diasporas africaines de France et d'Europe.

L'intervention surprise de l'artiste Norbat de Paris a donné un autre cachet à la cérémonie; Pour ce faire, il a fait une dédicace spéciale de la chanson phare “Binkuti bia me bia muini, songuila bia ngue”. Traduire : “Tu vois mes vêtements, montre aussi les tiens”. Pendant cet événement, la diaspora congolaise a rappelé au monde entier que la beauté, la dignité et l'élégance sont aussi une forme de résistance culturelle, et à 70 ans, le “Roi” n'a pas tiré sa révérence, et in continuera à régner pour le bien des adeptes de cette “religion”. D'après des experts, «*il important*

de percevoir la SAPE comme un luxe d'une extravagance gratuite. Elle est une esthétique corporelle, une autre manière de concevoir le monde, et dans une certaine mesure, une revendication sociale d'une jeunesse en quête de repères, Djo-Balard en est l'un des “Rois”».

Alain P. MASSAMBA

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Notaire

Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones: 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION LA CONQUÊTE EVENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA

Siège Social : Arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, avenue Charles DE GAULLE, immeuble LINCOLN 3e étage, centre-ville Pointe-Noire REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, Notaire, le 23 décembre 2025, dûment enregistré le 12 Janvier 2026, sous le folio 006/48, n° 0220, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Production musicale;
- Organisation spectacle;
- Commercialisation des produits musicaux;
- Événementiel;
- Concert;
- Distribution des produits musicaux.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: LA CONQUÊTE EVENT

Adresse: Le siège social est fixé dans l'arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, avenue Charles DE GAULLE, immeuble LINCOLN 3^e étage, centre-ville, Pointe-Noire –République du Congo.

Administration: Monsieur Oumar SEMEDGA, est nommé président pour une durée indéterminée.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2026-B17-00002.

Pour avis

La Notaire

Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

CRISE DU FOOTBALL CONGOLAIS

Nouveau jeu de ping-pong entre le ministère des sports et la Fécofoot?

Le feuilleton entre le ministère en charge du sport et la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) a offert un nouvel épisode où les deux parties s'accusent.

Quelques semaines après la condamnation par la justice congolaise de trois membres de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) et la séance de travail par visio-conférence tenue entre la FIFA et le Comité exécutif (Comex) restant de l'instance nationale, le ministre Hugues Nguélonzé a fait une communication le 10 avril 2026 au cours d'une réunion à son cabinet de travail.

Le Comex et les membres des commissions techniques et indépendantes de la FECOFOOT conviés à ces retrouvailles, ne se sont pas présentés. «L'esprit des textes régissant la FECOFOOT n'ayant pas été respecté», avait expliqué, la veille, le Comex dans un communiqué, pour justifier son absence. Finalement, le ministre ne s'est retrouvé qu'en face de certains «dirigeants de clubs, d'ex-membres de la Commission ad hoc et des non-membres de la FECOFOOT», d'après certaines sources. Le patron du sport congolais s'est



Hugues Nguélonzé

adressé à ces derniers et a exprimé son indignation, jugeant la posture du Comex «d'erreur de jugement qui montre combien certains ont perdu de vue l'intérêt supérieur de notre football». A l'en croire, cette réunion était plutôt «une occasion d'apaisement, de dialogue et de responsabilité collective». Dans sa déclaration, le ministre a mis aussi en avant sa «volonté d'ouvrir une nouvelle page, une page de réforme, de transparence et de reconstruction». Son devoir, a-t-il affirmé, est de «reconstruire des institutions crédibles, par la confiance



Henri Endzanga, président par intérim de la Fécofoot

entre les acteurs; reconstruire un championnat digne de notre pays et redonner à nos jeunes l'espoir d'un rêve à travers le football». Cependant, il n'a pas manqué de lancer des attaques contre le Comex, au grand bonheur de ses affidés. «Si nos amis de la FECOFOOT disent qu'ils ont le soutien de la FIFA, ils se trompent, mais totalement!», a-t-il affirmé. Comme il fallait s'y attendre aussi, le Comex a réagi le lendemain, dans un autre communiqué. «Annoncée au départ comme une séance de travail, cette réunion s'est transformée en une com-

munication à charge à l'encontre de la FECOFOOT», lit-on. Le plus grave, il accuse le ministre d'avoir dénigré le premier vice-président de l'institution et «proféré des menaces graves à l'encontre des membres du Comité exécutif en jurant de les mettre hors d'état de nuire». Les dirigeants actuels soupçonnent un objectif caché derrière l'activisme du patron des sports dans ce dossier. «A n'en point douter, l'objectif affiché par Monsieur le ministre est de contraindre ces membres à la démission, par tous les moyens, afin de prendre le contrôle de la FECOFOOT dans le but d'instaurer le fameux "Comité de normalisation"», pointent-ils. Et de rappeler que les choses du football se traitent à l'intérieur du football, pas ailleurs: «Aucune réforme du football ne peut se faire en dehors du cadre de la FIFA». Malgré ces frictions, le Comité exécutif affirme rester engagé dans une démarche de collaboration avec la FIFA, la CAF et les autorités nationales, mais exclusivement dans le respect des textes.

Franck SOUAPIBOU

HANDBALL

Sous la canicule, deuxième journée du Gala



La formation féminine de Grain de sel

Le Centre sportif et universitaire de Makélékélé a été encore, dimanche 12 avril 2026, le point central du tournoi de Gala de la Dynamique pour le réveil du handball congolais.

Les joueurs sont à la même enseigne. Les rencontres se disputant sous la canicule, ils acceptent les conditions d'évolution actuelles, espérant revenir sur des aires de jeu plus régulières et vivables. En attendant, le terrain en plein air de l'ISEPS constitue un passage obligé pour le maintien de leur forme. On y détecte déjà des talents locaux montant en puissance et qui donnent du plaisir au public agglutiné autour de l'aire de jeu.

Quant à l'organisation du tournoi, le cap est maintenu. Rien ne manque aux équipes. Elles sont prises en charge par la Coordination.

Les résultats ci-après ont été enregistrés au terme de joutes palpitantes:

- BMC-Tsongolaise (SH) : 36-19
- DGSP-Renaissance (SD) : 28-24
- CFJSO-Inter Club (SH) : 40-21
- GDS-Inter Club (SD) : 39-31
- Académie-ASOC (43-23)

MINISTÈRE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants :

ANNONCE LEGALE

N° 169/2026/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

N°	REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
		Sections	Blocs	Parcelle	Superficie			
01	N° 9945 du 24/11/25	C	27	8	283,09 m²	31 rue père Drean	Bacongo	HAMMADI Hadi & CHALHOUB Kamel
02	N° 9957 du 26/11/25	C4	90	18	299,81 m²	128 rue N'gamaba	Makélékélé	SAMBA Jean Claude
03	N° 9721 du 12/08/25	AI	131	7	392,35 m²	23 Avenue Cardinal Emile B	Makélékélé	NKENZO Paul
04	N° 10072 du 22/02/26	BH	117	24	552,69 m²	04 rue Clement Maloumbi	Madibou	MASSAMBA Blandine Pauline
05	8000 du 04/06/24	/	/	/	3200,00 m²	Village Kélé-kélé	Pool	NGOBILA Ronel Guelor
06	N°10102 du 10/02/26	C	6	11 (ex 739)	218,64 m²	739, Avenue de l'OUA	Bacongo	ETS PHARMACIE DE NUIT DYNASTIE
07	N° 9777 du 09/09/25	/	/	/	777,66 m²	Village Nganga Lingolo	Pool	BATANTOU Grace
08	N°10127 du 20/02/2026	AT	31	37	400,46 m²	75, rue Ngambio Léonard(qtier Asecona Ngambio)	Moungali	ATIPOT Salomé Bérénice
09	N° 9922 du 13/11/2025	A3	123	5(ex144)	364,16 m²	144 rue Joachim Lounianga (Qtier Météo)	Makélékélé	SYLVANGUI Marie Flavienne
10	N° 9956 du 26/11/2025	/	/	/	324,00 m²	20 Rue Ngoma Nganga (terre Inkienou quartier Itsali)	Mfilou	AMONA Fulgence Raymond
11	N° 10146 du 27/02/26	/	/	/	399,56 m²	Rue Bonely MPASSY	Madibou	FILA Gisèle
12	N° 10047 du 13/01/26	BH2	104	05	477,24 m²	16, rue Edouard Bahonda	Madibou	M. NZOUZI Frédéric
13	N° 28482 du 30/03/22	AM	223	19 bis	196,02 m²	06, Rue Mabombo bis (Qtier Mbouala)	Mfilou	NKOULA MPOLO
14	N° 9577 du 26/05/25	AK	72	33	185,96m²	Rue Mboko (Site ASEONA)	Mfilou	MPEMBA Ronelcy Edvi
15	N° 9677 du 22/07/25	BH2	118	6	2112,03m²	14, rue Mayinguidi Daniel	Madibou	ENFANTS LOUKAKOU
16	N° 10119 du 19/02/26	/	/	/	1242,00 m²	Kintélé (qtier Gaston Mpouillou)	Pool	OBHAT Cheldya Divine Nabelle
17	N° 10077 du 26/01/26	/	/	/	22350,55 m²	Village Imbini	Djoué-Léfini	NGAMA GAMELA Nobelle
18	N°10055 du 14/01/26	/	/	/	323,99 m²	Rue non dénommée qtier Case-Barnier	Mfilou	LEOUOBO Mick Steve
19	N° 7496 du 28/07/23	/	/	/	464,81 m²	LOUKANGA II	Pool	MOUTALA Idylle Sylette
20	N° 10036 du 01/01/26	B2	128	8bis	182,82 m²	11, Rue Mont Fouari (Qtier Diata)	Makélékélé	Mr PAKA Etienne et Mme MBORO Emma Clémence
21	N° 5571 du 10/07/2020	AL	100	09 bis	211,06 m²	87, bis rue Bouboté (quartier Moutabala)	Mfilou	Mme. GAKOULO Helga
22	N° 10046 du 12/01/26	A3	77	10(ex 10bis)	197,26m²	3 bis, rue Nkouka Loubaki (Quartier Nganguouini)	Makélékélé	-Mme ONGANI Camelia leora -M. ONGANI YUMU Benjamin Alistar
23	N° 34605 du 05/11/25	/	/	/	398,01m²	Quartier 9 Université Circonscription Foncière de Kintélé	Pool	LOUYA Jared Abidja Delverih
24	N° 10151 du 04/03/26	/	/	/	360,00 m²	31 Rue DIANDINGA André qtier SADELMI (Tolampou)	Mfilou	BAROUTI KOUKOUKEISSA Daniel Charlemagne
25	N° 9644 du 01/07/25	A3	73	8(ex136)	378,50 m²	136 rue Saint Paul (qtier 105 nganguouini)	Makélékélé	PANZOU Merveille
26	N°10113 du 16/02/26	AS	193	17	398,35 m²	14, rue Bitsindou Edmond (Q. Moussoso)	Madibou	BAZABANA Jean Jacques Magloire
27	N° 34250 du 03/10/2025	/	/	/	10000 m²	Village Yié	Pool	DOUKOULO OKOMBI Bien Aimée
28	N° 10014 du 30/12/25	/	/	/	400,00 m²	Village Nganga-Lingolo (zone Mont-Bouyengue)	Pool	BOUKOU Braddy Albertimar
29	N° 7306 du 06/04/23	/	/	/	883,60 m²	Rue Thomas Bilombo (Q Kombé)	Madibou	GAMATH GOUBILI Igor Josphin
30	N° 9468 du 07/04/2025	/	/	/	759,54 m²	Kintélé quartier Universiété	Pool	KABISSA Odette
31	N° 10107 du 11/02/26	/	/	/	288,56 m²	34 bis rue, Ntontomouna	Madibou	Enfants LOUZOLO Jusferdia Neftaly
32	N° 9605 du 11/06/25	F	63	11(ex14)	387,02 m²	57, rue Kitengué	Bacongo	BIYOUDI Dieudonné
33	N° 10018 du 30/12/25	BI	32	12	428,37m²	3, rue Bahamboula (Quartier kimpoumou 2)	Madibou	MAKOUNDOU neé DIAKOUNDILA Blandine
34	N° 10078 du 26/01/26	/	/	/	800,00 m²	Village Yié	Djoué-Léfini	Mr OLINGO Yannick Rynelt
35	N° 10086 du 28/01/26	AM	114	09	374,27 m²	517, rue Pierrette Mbanzalou (qtier Kahounga)	Mfilou	-MAKANGOU Yvette -NSIKABAKA Noëllie Matilde -KIBELOLO Eddy Francis
36	9550 du 14/05/25	/	/	5 & 6	800,00 m²	Avenue Banda Massengo, qtier case Barnier (famille Banda-Massengo)	Mfilou	NGOUMA MILANDOU Hervé Blanchard
37	N° 9946 du 05/11/24	/	/	/	277,45 m²	Rue Minahoua Albert qtier Kibina	Madibou	KOUSSIMBISSA Fregisthe Cardius
38	N° 10092 du 29/01/26	/	/	/	395,27 m²	26, rue Batola Isabelle	Madibou	MOUNTSAMBOTE Constant Omer
39	N° 6878 du 19/08/22	I	43	03(ex 146)	899,15 m²	146 Avenue Charls de Gaulle (Centre-ville)	Bacongo	Enfants PELTIER
40	N° 10163 du 11/03/26	/	/	/	409,03 m²	16 rue Kimfoko Ngoma qtier Ngambio	Mfilou	MATONDO HOMBESSA Aimé Fabrice
41	N°9715 du 12/08/25	/	/	/	47695,50 m²	Village NKinsélé	Pool	Enfants MOYO
42	N° 34889 du 31/12/25	/	/	/	295737,54 m²	Village Mingali Bambou	Djoué-Léfini	Société ELIAS IMMOBILIUM SCI
43	N° 34890 du 31/12/25	/	/	/	2800 m²	Village Mingali Bambou (zone Ibina)	Djoué-Léfini	Société ELIAS IMMOBILIUM SCI
44	N° 9323 du 03/02/25	AP	73	8	358,31 m²	49 rue Ngoyi	Mfilou	MOUTHOU Jean Luc
45	N° 9322 du 03/02/25	A3	32	19	263,60 m²	11 bis rue Matsoula	Makélékélé	MOUTHOU Jean Luc
46	N°10004 du 24/12/25	B2	154	8	197,50 m²	1bis rue Mossendjo (quartier Diata)	Makélékélé	BISSI IWANGOU Kris - Jordan

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Pour l'insertion légale
Le chef de Bureau
Aimé Carl Stédy DIATOU

Fait à Brazzaville, le 08 avril 2026



OUVERTURE D'UNE NOUVELLE AGENCE MUCODEC A BETOU

La Fédération des **MUCODEC** porte à la connaissance du public en général et des sociétaires du Département de la Likouala en particulier de l'ouverture officielle d'une nouvelle agence à **Betou, le 13 avril 2026**.

Cette nouvelle agence est située en face de Likouala Timber, quartier Mouzombo, bloc Camp Romain.



Par cette ouverture, la Fédération des MUCODEC renforce sa présence dans le Département de la Likouala et réaffirme sa volonté d'offrir aux populations des services financiers accessibles et de proximité.

La Fédération des MUCODEC invite les sociétaires et l'ensemble de la population à venir découvrir cette nouvelle agence.

MUCODEC, encore plus proche de vous !